

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR

M. A. VAYSSIÈRE.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

VILLE DE VICHY

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

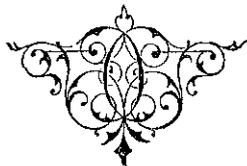
ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune.)

Aucun document de nature à être classé dans cette série.



VILLE DE VICHY

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale).

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS DE VILLE.

BB. 1. (Registre.) — In-4, 123 feuillets, papier.

1654-1659. — « Assemblée des habitans de la ville et paroisse de Vichy, tenue au son de la cloche, à la manière accoustumée, le 16 janvier mil six cens cinquante-quatre, où estoient » vingt-et-un habitans dudit Vichy. En réponse à une assignation donnée par Jean Debeu et Pierre Veslay pour être déchargés des fonctions de consuls-collecteurs, lesdits habitans déclarent que les réclamans « ont esté bien nommés pour ladite charge de consuls-collecteurs, pour estre habitans demeurant ensemble en cette paroisse et n'ayant jamais fait cette charge » (16 janv. 1654). — Ordre aux consuls de défendre « à toutes personnes d'envoyer des enfans à un aultre collège que chez le maistre d'escholles receu en cette ville » (19 janvier 1654). — Permis-

sion donnée aux consuls de mettre au clocher d'autres sonneurs de cloches (19 janvier 1654). — Envoi de députés à une assemblée des châtelainies du Bourbonnais devant être tenue à Moulins et ayant pour objet de demander décharge de la taxe de francs-fiefs et nouveaux acquêts (30 mars 1654). — Fixation du prix du pain. — Désignation de Jacques Choisy pour représenter les marchands du district de Vichy à l'assemblée des marchands fréquentant la rivière de Loire, qui devait être tenue à Orléans le 18 mai 1654. — Procès avec les fermiers du pont d'Allier (10 mai 1654). — Payement par Jacques Choisy, premier consul, de la dépense faite à Vichy par M. l'Intendant (10 juillet 1654). — Poursuites exercées contre la ville par des fondeurs de cloches (août 1654). — Nomination par les consuls, « suivant la coustume ancienne », de quatre consuls-collecteurs pour l'année 1655, et confirmation de ladite nomination par les habitans (1^{er} janvier 1655). — Supplique des habitans de Vichy « à M^r le lieutenant général de cette ville et M^r Regnauld fils, estans de présent à Paris,

d'employer leurs amis pour faire en sorte, par le pouvoir de monseigneur le marquis [d'Effiat], qu'ils puissent recevoir soulagement au département des tailles prochain, attendu qu'ilz ne peuvent plus supporter les grandes charges qui leur sont baillées, les sieurs eslus de Gannat leur ayant baillés six mil livres par leur commission du quartier d'iver, au lieu de trois mil qu'ils avoient l'année passée; et dans la ville et paroisse de Vichy ne se trouvera pas trente habitans qu'ilz puissent payer la taille, lesquelz seront contrains de tout abandonner » (2 février 1655). — Prière au sieur Regnaudy, « de présent à Paris, de voir messieurs de Sourdy et Effiat, pour les supplier très humblement d'aller voir M^r de Foulé, intendant des finances, et M^r le général de La Croix, de présent à Paris, pour avoir diminution des grandes charges et impositions dont ils sont surchargés en cette ville... et faire en sorte qu'ilz demeurent exempts de toutes sortes de gens de guerre » (21 février 1655). — Remontrances des consuls portant « qu'ilz sont pauvres et necessiteux, non lettrés, à raison de quoy leur est du tout impossible de faire la levée des deniers royaux de la présente année, ainsy ont requis aux habitans de vouloir pourvoir à ladite levée, et à cette fin d'eslire et pourvoir à leur gagiste » (26 septembre 1655). — Refus des habitans de faire droit à cette demande (16 novembre 1655). — Bail des communaux situés au-delà de la rivière d'Allier. — Pour obvier aux inconvénients pouvant résulter de la négligence et de l'insuffisance des consuls, les habitans décident qu'ils auront recours à l'élu Champagnat et à MM. du grenier à sel, pour la confection des rôles de la taille et du sel (14 janvier 1656). — Assignation donnée à la ville devant l'officialité de Clermont par les religieux de Saint-Alyre-de-Clermont, au sujet de réparations à faire à l'église du Moûtier (10 avril 1656). — Prière à M. de Saint-Geran d'empêcher le receveur de l'élection de Gannat d'envoyer « les gens de guerre en cette ville, dont il les menace à les contraindre au paiement de leurs tailles » (30 avril 1656). — Envoi d'un député auprès de M. de La Barre, intendant, pour lui fournir des explications au sujet de l'appel formé par la ville contre sa décision déchargeant le sieur Georgeon de l'obligation de remplir pendant l'année les fonctions de consul (15 mai 1656). — Nomination de consuls (8 janvier 1657). — Ordonnance de l'Intendant déchargeant des devoirs de ses fonc-

tions l'un des consuls récemment nommés et enjoignant aux habitans de pourvoir à son remplacement (17 janvier 1657). — Délibération relative à la fixation du prix du pain et portant défense « à tous habitans de cette ville et paroisse, de quelque condition qu'ilz soient, d'aller prendre et achepter, au-delà du pont de cette ville, les marchandises, beurre, fromaiges et autres qui viennent au marché, ains les laisser entrer » (17 avril 1657). — Délai demandé au commandant du régiment de Chamblay, qui avait reçu de l'Intendant l'ordre de lever mille livres sur les tailles et, à défaut de paiement, de loger ses hommes chez l'habitant (12 juillet 1657). — Réponse à une lettre de M. de Saint-Geran, gouverneur du Bourbonnais, demandant aux habitans de Vichy d'accueillir parmi eux le médecin Dupré (16 août 1657). — Délibération des habitans portant « qu'il sera dressé mémoire de la nécessité qu'ilz ont pour entretenir leur pont qui est sur la rivière d'Allier, qui est d'une excessive longueur, lequel il leur est impossible d'entretenir, non plus que leur pont-levis, portes, pavés et murailles, qui sont toutes en ruine manque de fondz; qu'il leur est nécessaire de mesme de leur entretenir une fontaine d'eau douce, les puits que l'on c'est aisé de faire dans ladite ville ce trouvant minéraux et sulfureux; qu'ils n'ont aucune esglise dans leur ville, celle[s] qui estoient ayant esté ruynées par les guerres civiles de 1580 et 1590, et du despuis n'ont peu estre rétablies par la pauvreté des habitans; que leur paroisse est à un grand quart de lieue de la ville; qu'ils n'ont point de fondz pour entretenir un prédicateur pour l'avant et le carême, qui fait que le menu peuple dudit lieu est mal instruit en la crainte de Dieu; qu'ilz demanderont par ladite requeste que le Roy et messieurs de son Conseil » leur octroient « deux sols pour livre de la recepte qui se fait en cette ville au bureau des traictes foraines » (26 août 1657). — Paiement du gibier et du « vin de bouteille » dont il a été fait présent au marquis d'Effiat « le jour de sa venue en ceste ville, qui estoit le vingt-quatre novembre dernier » (7 décembre 1657). — Assemblée tenue en la maison de ville, « où lesdites assemblées ont accoustumé de se tenir », pour la nomination de nouveaux consuls (28 janvier 1658). — Assignation donnée par Claude Mareschal, curé de Vichy, pour obtenir des habitans qu'ils fassent construire un presbytère (6 mai 1658). — Délibération portant qu'il sera dressé procès-verbal de

l'état du grand pont d'Allier, laissé en si mauvais état par les fermiers qu'il en est résulté de graves accidents (11 mai 1658). — Prétention de messire Artaud d'Apchon, seigneur de Cérezat, au droit de four banal dans la ville de Vichy (2 juin 1658). — *Te Deum* et feu de joie à l'occasion de la victoire obtenue par le Roi au siège de Dunkerque (25 juin 1658). — Sur les représentations du sieur Georgeon, premier consul récemment nommé, qu'il ne peut vaquer à l'exercice de cette charge, étant occupé à conduire à Paris quantité de marchandises déposées dans ses bateaux, les habitants pourvoient à son remplacement (12 janvier 1659). — Logements des gens de guerre et droits de place morte (27 janvier 1659). — Proposition faite au sieur de Loras, lieutenant des gens de guerre envoyés à Vichy, pour l'évacuation de la ville moyennant finance (16 avril 1659); — etc.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1669-1708. — Fragments incomplets de cahiers des délibérations du Conseil des habitants de Vichy. — Les habitants, considérant que s'ils devaient faire uniquement choix de consuls-collecteurs solvables, « il faudroit de nécessité que les meilleurs habitans fussent nommés consuls - collecteurs d'une année à l'autre... qui les obligeroit de changer de demeure et mettroit la ville dans un péril indubitable d'estre entièrement ruinée et déserte », décident qu'il sera désigné deux consuls « honoraires à faire les rolles », et qu'il sera pris un levreur gagiste (6 décembre 1669). — A la suite de trois convocations des habitants pour procéder à la nomination de nouveaux consuls, l'assemblée continuant à n'être pas en nombre, les consuls sortants prennent le parti de faire publier les noms des consuls qu'ils ont désignés au prône de la messe de paroisse ou à l'issue des vêpres (16 novembre 1670). — Sur la réclamation du tuteur de mademoiselle de Lafaye, « qui prétend que les habitans n'ont pas pu établir leur port dans le destroit de sa justice », les habitants décident que le port restera où il est jusqu'à ce qu'il puisse être mis dans un endroit plus commode (25 avril 1706). — Achat du bois nécessaire pour faire un batardeau devant permettre de rétablir le port et bac de Vichy « à l'endroit où il estoit avant les grandes

inondations arrivées l'année dernière et vis-à-vis et proche l'ancien pont de la ville de Vichy » (19 juillet 1706). — Nomination de garde-vignes (23 août 1706). — Requête à l'Intendant pour obtenir une diminution sur la taille, attendu que les habitants de Vichy « sont surchargés plus que tous les autres de la moitié » (29 août 1706). — Choix de Jacques Flamisset, maître d'école à la Palisse, « pour montrer et enseigner les enfans, leur apprendre le latin, à escrire, l'arithmétique et à lire, moyennant la somme de cent livres de gages » et une rétribution mensuelle payée pour chaque enfant (octobre 1706). — Réduction accordée au fermier des communaux sur le prix de son bail, à la suite des inondations qui ont emporté la plus grande partie de la terre desdits communaux (16 janvier 1707). — Ordre du maire de Vichy aux collecteurs de faire conduire immédiatement dans la caserne de Gannat les soldats de milice, au lieu de les faire souffrir dans les cachots de ladite ville de Vichy (12 décembre 1707). — Adjudication au rabais des réparations à faire aux bois des cloches logées dans la tour ronde (16 juin 1705). — Approbation de l'incorporation dans son domaine faite par M. de Pontgibaud de l'ancien chemin de Cusset au pont de Charneil, après établissement d'un autre chemin sur les terres dudit sieur de Pontgibaud; — etc.

BB. 3. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1684-1704. — Cahiers des délibérations du Conseil des habitants de Vichy. (L'ordre chronologique n'a pas été respecté dans le classement de ces cahiers.) — Nomination de consuls (15 octobre 1695). — Protestation de François Choisy, maire perpétuel de Vichy, contre les procédés du lieutenant général en la châtellenie qui, au lieu de donner les bandées des vendanges de concert avec ledit maire, en présence du procureur du Roi, les avait données de son autorité privée (15 octobre 1695). — Information faite par les soins de M. Le Vayer, intendant de la généralité, sur les avantages et les inconvénients que peut offrir la réunion à l'hôpital des dix-sept setiers de froment que la Ville doit distribuer chaque année aux pauvres (20 novembre 1695). — Nomination d'un soldat de milice (25 février 1695). — Fragment du procès-verbal d'installation

de François Choisy, notaire royal et procureur, dans l'office de maire perpétuel de la ville de Vichy, dont il a été pourvu par lettres du 30 septembre 1694 (19 octobre 1694). — Requête à l'Intendant de la généralité pour obtenir que le régiment de cavalerie de Tournéfort, comprenant douze compagnies, qui doit passer incessamment à Vichy, soit logé en partie à Cusset (18 novembre 1696). — Délibération portant que l'île du Grand-Fatitot de chez le Gour sera affermée pour permettre de faire face aux charges extraordinaires résultant du rachat de l'office de receveur des deniers communs et patrimoniaux (30 mars 1696). — Cahier des charges imposées à l'adjudicataire du port, bac, passage et barrage appartenant aux habitants de Vichy. Il lui est défendu, en particulier, de passer « les mercredis, vendredis et samedis aucuns domestiques ni autres habitans pour aller acheter le beurre, fromage et volaille, à peine de trois livres » d'amende (1^{er} mai 1696). — État des charges de la ville : « premièrement, pour la fondation faite par madame de Vert, la quantité de dix-sept septiers de froment, évaluée par commune année la somme de cent livres ; plus, aux prestres de la communauté de l'église Saint-Blaise de cette ville, la somme de quatre-vingt-quatre livres dix sols ; plus, à monsieur le curé, pour son logement et presbytère, la somme de trente livres ; plus, pour l'entretien de l'orloge, la somme de seize livres ; plus, à monsieur Bernard Couer, à Moulins, pour la rente annuelle à luy due par lesdits habitans, la somme de soixante-six livres treize sols quatre deniers ; plus, au procureur du Roi du fait commun, conformément à l'édit de sa charge, la somme de cent dix-huit livres ; plus, au greffier et secrétaire de ville, ainsy qu'il sera réglé par lesdits habitans lors du rapport de sa quittance de finance ; plus, au maistre d'école de cette ville, la somme de soixante livres et partye de l'aumosne de la fondation ci-dessus pour l'éducation des pauvres enfans des habitans de cette ville et parroisse. » — Nomination pour trois ans de trois directeurs de l'hôpital (10 août 1692). — Transaction et accord entre le curé et les prêtres communalistes de Vichy, d'une part, et les habitants dudit Vichy, d'autre part, au sujet de la jouissance du pont, port, bac, barrage et passage de la rivière d'Allier (13 mai 1684). — Défense aux habitants de s'absenter, « déserter ny quitter ladite ville », sous peine de trente livres d'amende, jusqu'au passage du régiment de cava-

lerie de Tournéfort (23 novembre 1690). — Mise en adjudication des communaux de l'île du Grand-Fatitot « et de ceux près de la rivière de Chisson », appartenant aux habitants de Vichy. Les adjudicataires devront « laisser et donner » au public tous les chemins nécessaires, payer au marquis d'Effiat les droits de parcière, etc. (1697). — Location des communaux à Annet Foucaud, pour la somme annuelle de quatre-vingt-dix livres (5 mars 1697). — Lettres patentes approuvant l'établissement de l'hôpital de Vichy, portant qu'il sera appelé l'hôpital des pauvres, en réglant l'administration, lui attribuant l'aumône de dix-sept setiers de froment due aux pauvres par la ville de Vichy, etc. (mars 1696). — Sur la représentation faite « par le procureur du Roy et du fait commun de cette ville qu'il est d'une extrême conséquence pour l'induction */sic/* des enfans de tous les habitans... d'un maistre d'école pour l'instruction des jeunes enfans », les habitants, d'un commun accord, reçoivent en ladite qualité de maître d'école Antoine Lajournet, de Charroux, qui avait offert « de rendre ses services et d'apprendre à lire, écrire et l'arrimétique sous une rétribution raisonnable pour chacun enfant » (3 novembre 1697). — Mise en adjudication des communaux de Vichy situés au-delà de la rivière d'Allier. — Réception du sieur La Motte en qualité de maître d'école. Les appointements ne s'élevant qu'à la somme de soixante livres, on juge nécessaire, pour permettre audit maître d'école de subsister, de fixer la rétribution mensuelle des élèves à cinq sols pour les commençants, à dix sols pour ceux qui apprennent à lire, à quinze sols pour ceux qui apprennent à écrire et l'arithmétique, et à vingt sols pour ceux qui apprennent le latin. — Réparations aux bois des cloches de la grosse tour ronde prisonnière (19 novembre 1692). — Ordonnance du Roi réglant « les estappes qui seront dorénavant fournies aux troupes qui marcheront dans le Royaume » (14 mars 1702). — Adjudication au profit de Jean Quin, bourgeois de Vichy, pour le prix de cinq cents livres, du port et bac dudit Vichy (15 juin 1702). — Présentation d'une caution solvable, par Michel Palletan, marchand, cessionnaire de ladite adjudication (23 juin 1702). — Installation de Gabriel Choisy en qualité de lieutenant de maire, et prestation de serment par ledit Choisy (17 septembre 1702). — Provisions, pour Louis-Charles de Vict de Pontgibaud, de la charge de gouverneur

héréditaire de la ville clause de Vichy (8 avril 1699). — Quittance de la finance de cinq mille livres payée pour ledit office ; ordonnance de l'Intendant de la généralité de Moulins portant que ledit de Vict de Pontgibaud sera installé et admis à prêter le serment en tel cas requis (7 juillet 1699). — En exécution de l'ordonnance de l'Intendant, « il a esté fait à sçavoir à tous les garçons de cette ville de Vichy de se trouver aujourd'huy, une heure de relevée, en l'hôtel de ville, pour tirer au sort, deux desquels serviront de soldat que ladite ville doit fournir pour les recrues ; et après avoir attendu jusques à deux heures, aucuns desdits garçons ne se sont présentés, et attendu l'absence de Mons. de Pontgibaud, subdélégué de l'Intendant, nous avons remis à mardi prochain pour tirer au sort... CHOISY » (24 décembre 1702). — Les quatre consuls et collecteurs désignés pour l'année 1703 ayant remontré que le sieur Barillet, l'un d'eux, « est notoirement insolvable, qu'il n'a aucuns biens, estant chargé et obéré de plusieurs debtes, ne sachant lire ny escrire et du tout incapable de faire les fonctions de consul », les habitants nomment « pour premier consul M. Estienne Faulquemont, l'un des premiers marchands de cette ville » ; mais celui-ci, pour se soustraire à cette obligation, achète l'office de vérificateur particulier à la distribution dudit Vichy, ce qui amène les habitants à prier l'Intendant de désigner lui-même un quatrième consul. — Bail au rabais de l'entretien des planches du Sichon (2 septembre 1703). — Le sieur Bourdin, procureur du Roi en la châtellenie de Moulins, faisant valoir, « dans les saisons des mois de may et de septembre », une maison située aux Bains de Vichy, est imposé à la taille et à l'ustensile (9 décembre 1703). — Établissement de commis pour la perception des droits attribués à l'office d'inspecteur des boucheries, jusqu'à ce que ledit office soit levé (30 mars 1704). — Enquête sommaire sur les violences, insultes et impiétés commises à Vichy et à Cusset par les soldats des recrues de Bretagne (6 août 1704). — Protestation de François Choisy, maire perpétuel, contre l'empiétement commis sur ses droits par le lieutenant général de police et autres, qui avaient, de leur seule autorité, convoqué une assemblée générale des habitants « dans l'autel de ville » ce qui était défendu par l'édit de créance de la charge de maire à peine de cinq cents livres d'amende. François Choisy après avoir protesté déclare qu'il se pourvoira au Conseil

d'État du Roi « contre lesdits officiers pour avoir réparation du trouble » qu'ils ont apporté à l'exercice de ses fonctions (28 septembre 1704) ; — etc.

BB. 4. (Liasse.) — Fragments d'un registre et 7 pièces, papier.

1694-1789. — Délibérations relatives au remboursement des étapes fournies pour le régiment de Guébriant, lors de son passage à Vichy (1694). — Ordre de l'Intendant « portant injonction aux consuls et habitans... de faire incessamment un mémoire fidel et exac de tous les jeunes hommes mariés depuis trois ans et des garçons de ladite ville et paroisse, de l'âge depuis vingt jusques à quarante ans, d'environ cinq pieds de hauteur, y demeurant actuellement, lesquels ils feront assembler et tirer au sort pour savoir qui d'entre eux sera tenu de servir le Roy en qualité de soldat de milice pendant la campagne prochaine, dans la compagnie du sieur d'Alligny, au lieu et place de celui qui a esté nommé ci-devant » (1694). — Voyage à Moulins du procureur du Roi et du lieutenant général pour féliciter le nouvel Intendant (1694). — « Sur ce qui a esté représenté par le procureur du Roi du fait commun, que la disette dans laquelle se trouve la province obligeant les habitans des villes de prendre toutes sortes de précautions pour mettre en seuretté et leur vie et leurs biens, cette ville n'ayant point de porte qui ferme, il est à propos de faire racommoder celles qui sont actuellement et d'en faire faire une à la porte de France » (5 avril 1694). — Demandes formées par François Desbrest, premier consul, pour obtenir une modération de sa cote de taille (13 avril 1729) ; — par Jacques Colas, fermier du port et bac, pour obtenir une réduction sur le prix de son bail, attendu « que dans le commencement de l'année il y a eu de grandes crues qui auroient détruit le port ordinaire et l'auroient obligé de faire faire à ses frais un battit... et que la sécheresse qui auroit succédé auroit rendu le port inutile pendant plus de six mois » (22 mai 1729). — Autorisation donnée aux échevins de la ville de Vichy de prendre fait et cause pour le sieur Mativet, collecteur de la taille, dans un procès pendant contre les habitants du Vernet, imposés pour des héritages cultivés par eux dans l'étendue de la paroisse dudit Vichy ; consultation du sieur Bœuf, avocat à la Cour des

aides de Clermont, où il est dit que les habitants de Vichy sont bien fondés à faire imposer dans les rôles les étrangers qui possèdent des héritages dans l'étendue de leurs collectes, ou ceux qui les cultivent, pour le droit de culture seulement, à l'exception néanmoins des héritages faisant partie de domaines dont le principal manoir serait hors de la collecte (26 décembre 1764). — Défense signifiée au nom de Jean-Baptiste Desbrest, maire de Vichy, ancien médecin des camps et armées du Roi et intendant des eaux minérales de Châteldon, à Geoffroy Cornil, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi et des fonds destinés au payement des bourses fondées en faveur de diverses personnes, de faire aucun payement sans un mandement exprès dudit maire (1783). — Informés « que la Nation s'occupoit dans ce moment de rétablir l'ordre dans ce Royaume et de détruire tous les abus qui s'i étoient introduits et que le Roi avoit annoncé le quinze du présent mois à l'Assemblée nationale qu'il n'avoit jamais eu d'autre désir que de rendre ses sujets, dont il étoit le père, aussi heureux que lui-même, témoignages d'affection et de bonté paternelle qu'il a renouvelés le dix-sept du présent au milieu de son peuple en l'hôtel de ville de Paris, les officiers municipaux ont cru qu'il étoit de leur devoir d'assembler la communauté... pour témoigner hautement la satisfaction qu'ils ont éprouvée..., ont unanimement arrêté... 1° qu'on inviteroit M. le curé de cette ville de témoigner à l'Être suprême les actions de grâce que nous lui devons... et le prier de chanter demain un *Te Deum* à l'issue des vêpres de la paroisse; 2° qu'on prendroit les armes pour assister au *Te Deum* et qu'à la suite il seroit allumé un feu de joie dans la place publique ordinaire; 3° qu'on prendroit chez le receveur des deniers patrimoniaux de cette ville la somme de cinq cents livres pour être employée d'abord en annône..., le surplus pour les réjouissances publiques... » (25 juillet 1789). — Assemblée tumultueuse tenue à l'occasion de la demande formée par le sieur Claude Plantade de Rabanon, commandant des milices citoyennes de Vichy, pour être remboursé des dépenses faites au corps de garde pour l'établissement de ces milices (27 septembre 1789). — Protestation des sieurs Gabriel Vigier, Annet Noyer et Jacques Lebeau contre la délibération précédente ordonnant que le sieur Plantade serait remboursé des dépenses faites pour l'établissement de la milice (22 décembre 1789). —

A la demande de l'Intendant qui les invitait à donner des secours aux pauvres infirmes et à occuper dans des ateliers de charité ceux qui peuvent travailler, les habitants de Vichy décident qu'il sera fait une quête auprès des personnes charitables, au produit de laquelle il sera joint trois cents livres prises sur les deniers patrimoniaux. Ils déclarent en outre, en réponse à la proposition de MM. Boirot et Parade, députés de Riom, « de réunir à l'avenir la ville de Vichy à celle de Riom pour l'administration et la justice... », qu'ils ne peuvent « consentir à cesser de reconnoître la ville de Moulins, leur capitale, pour chef-lieu de l'administration et juridiction à laquelle ils espèrent, comme ils le désirent, être toujours réunis par continuation, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par l'Assemblée nationale » (6 décembre 1789).

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1724-17... — Tableau des habitants de Vichy qui devront remplir les charges de consuls-collecteurs de 1725 à 1740, de ceux qui les ont remplis de 1718 à 1723 et liste des exempts et privilégiés. Ce tableau a été fait en exécution des ordres du Roi, sur la réquisition de M. François Desbrest, premier consul, et du procureur du Roi, « par nous Alexandre Palletant, conseiller du Roy, magistrat, maire ancien alternatif et triennal dudit Vichy. » — Claude de Barre, commis-greffier-secrétaire de l'hôtel de ville de Vichy, étant aussi commis-greffier de la châtellenie et ne pouvant vaquer à ces deux charges qui étaient incompatibles, est remplacé dans la première par Étienne Faulquemont, huissier royal (7 juin 1724). — Tarif des droits à percevoir par le fermier du bac. — Nouveau tableau des habitants appelés à remplir les charges de consuls-collecteurs et des exempts et privilégiés. Parmi ceux-ci figurent M. de Chillat, subdélégué de l'Intendant, et Dernière, maître des écoles. — Offre d'abandonner au curé, pour l'indemniser de ses frais de loyer, le droit de barrage précédemment délaissé aux sonneurs de la tour et qui se perçoit les jours de foire, qui sont au nombre de huit, sur les denrées et bestiaux. — Tableau des charges annuelles de la ville: entretien de la fontaine, 25 livres; gages de l'horloger, 18 livres; gages du clerc et tambour de ville, 10 livres;

gages du maître « d'écolle qui enseigne gratis la jeunesse, ou pour son logement, 250 livres »; rente de quatre-vingts quartons de froment due à l'hôpital, 140 livres; etc. Total: 613 livres 3 sols 4 deniers; — etc.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1781-1790. — Actes des délibérations et autres concernant la ville de Vichy. — Opposition à un arrêt de la Cour des aides de Paris exemptant de la taille les officiers du grenier à sel (20 octobre 1781). — Nomination par les habitants assemblés de trois collecteurs de la taille et d'un collecteur du sel (16 décembre 1781). — Nomination du syndic de la paroisse (24 février 1782). — Réparation à l'horloge (26 mai 1782). — Ordonnance de l'Intendant de la généralité condamnant Jacques Lebeau, premier collecteur des tailles, à payer de ses deniers le montant des taxes imposées d'office sur les officiers du grenier à sel, taxes qu'il avait négligé de lever (2 novembre 1782). — Requête à l'évêque de Clermont portant que la suppression des Célestins « est une perte considérable pour les habitants », et tendant à obtenir que les fondations dont étaient chargés ces religieux soient acquittées sur placé et que pour cet effet il soit adjoint au curé de Vichy et à son vicaire trois prêtres qui résideront dans la maison desdits religieux et « formeront une pédagogie pour l'instruction de la jeunesse jusques et y compris la rhétorique, attendu l'éloignement des collèges... » (15 décembre 1782). — Ordonnance de l'Intendant portant que l'arrêt du Conseil du 28 janvier 1783, exemptant de la taille les officiers du grenier à sel de Vichy, sera exécuté (16 mars 1783). — Lettres du Roi nommant à l'office de maire de Vichy, créé par édit de novembre 1771 et dont Jacques-Pierre Forestier avait acquitté la finance, le sieur Jean-Baptiste Desbrest, docteur en médecine et intendant des eaux minérales de Châteldon (8 juillet 1783). — Installation dudit Desbrest par les échevins et officiers municipaux (31 août 1783). — Nomination, après examen par le curé de Vichy et les principaux habitants, du sieur Arvet comme recteur des écoles, aux gages de quatre cents livres, « non compris la fondation de M. Ferret (Fouet ?), qui est de cent livres, sur laquelle les vingtièmes

sont retenus, ... sans que ledit sieur Hevret (?) puisse exiger des écoliers habitans de cette [ville] plus de cinq sols pour chaque mois pour apprendre à lire, dix sols pour les écrivains et quinze sols pour les latinistes » (8 décembre 1783). — Lettres du Roi nommant Jacques Girard premier huissier audiencier en l'hôtel de ville de Vichy, et installation dudit Girard (11 décembre 1783). — Assemblée des habitants tenue à l'issue de vêpres en la manière ordinaire, en vertu d'une ordonnance de l'Intendant, et à laquelle assistent Desbrest, maire; Gravier et Sauret, échevins; Monvoisin, procureur-syndic. Invités à opter entre la corvée personnelle et la corvée acquittée en argent, les habitants se prononcent pour cette dernière (13 avril 1784). — Liste des collecteurs de la taille et du sel pour les années 1785 à 1795. — Résumé du décret de l'évêque de Clermont du 30 décembre 1783 supprimant les Célestins de Vichy. L'article 3 porte « que l'église dudit monastère sera démolie, que les mausolées qu'elle contient seront ôtés et transportés dans le lieu précédemment destiné aux assemblées capitulaires, où ils seront replacés de la manière la plus décente »; l'article 5, « qu'il y aura à l'avenir à Vichy, indépendamment du curé et du vicaire de la paroisse, trois prêtres qui seront nommés par mondit seigneur l'évêque, ... lesquels rempliront les charges et obligations suivantes: 1° ils acquitteront les fondations dont étoient tenus les religieux Célestins...; 2° ils enseigneront gratuitement aux enfants de Vichy et des lieux voisins les éléments de la religion, de la langue latine, depuis les premiers éléments jusqu'à ce que les professeurs des universités enseignent dans la classe de seconde, inclusivement... » (octobre 1784). — Assemblée extraordinaire ayant pour objet « de constater l'époque non moins intéressante qu'honorable pour ladite ville du séjour que Mesdames de France et Monsieur, frère du Roy, y ont fait en la présente année 1785... Il a été porté [au registre] que Mesdames Marie-Adélaïde et Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, tantes du Roy, sont arrivées le 1^{er} juin dernier en cette ville, où Madame Victoire a fait usage des eaux, et sont parties ce jourd'huy, à sept heures du matin; et que très auguste prince Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, frère du Roy, a aussi honoré de sa présence cette ditte ville du vingt-un juin dernier... jusqu'au vingt-sept dudit mois » (2 août 1785). — Construction d'une fontaine au quartier des Bains

(18 juin 1786). — Nomination du sieur Georges aux fonctions de recteur des écoles de Vichy, en remplacement du sieur Arvet, démissionnaire (18 juin 1786); — puis du sieur Guilleminaud-Durond, en remplacement dudit Georges qui ne s'était pas fait installer (9 août 1786). — Refonte de deux cloches de l'église Saint-Blaise qui étaient cassées, et réparations à la tour (3 décembre 1786). — Délibération portant qu'il sera présenté requête au Parlement, avant l'enregistrement des décrets de l'évêque de Clermont relatifs aux Célestins, pour obtenir que les trois prêtres promis soient envoyés dans le mois qui suivra l'enregistrement; qu'à l'extinction des pensions viagères payées aux religieux Célestins il soit établi deux nouveaux prêtres ou séculiers chargés de professer la rhétorique; que le séminaire de Clermont soit tenu de contribuer pour moitié aux réparations de la fontaine commune de la ville et pour les deux tiers des gages du fontainier, comme le faisaient les Célestins; qu'il soit réservé sur les bâtiments que l'on se propose de démolir un petit pavillon situé près du passage conduisant de la cour à la terrasse, « pour y former un palais et un hôtelle de ville, attendu que ces deux objets manque *(sic)* à Vichy »; que l'une des bourses fondées au grand séminaire de Clermont soit réservée aux enfants de Vichy (11 février 1787). — Lettre de l'Intendant relative à la construction d'une glacière aux frais de la ville de Vichy, et remontrances des habitants portant que cette glacière ne donnera aucun revenu, l'usage de la glace étant défendu aux étrangers qui viennent boire les eaux (3 juin 1787). — Prière à l'Intendant d'obtenir du Roi qu'il autorise la ville de Vichy à percevoir à son profit deux nouveaux sols par pinte d'eau de Vichy qui se transportera hors de la ville, afin de permettre de rembourser les quatre-vingt mille livres avancées par la généralité de Moulins pour la construction des « bâtiments, bains, douches et glacière » et l'établissement des promenades; qu'il permette à la ville de « percevoir à son profit annuellement les locations des salles, billard, café, petites boutiques attenantes au bâtiment nouvellement construit... à l'exception seulement du produit des bains et douches qui continuera à appartenir à l'intendant des eaux..., le tout à la charge pour la ville d'entretenir les bâtiments, de faire au besoin les frais de reconstructions, et de rembourser à la généralité de Moulins la somme de quatre-vingt mille livres

en vingt-neuf paiements égaux, au moyen de quoi le bâtiment des eaux de Vichy, avec tous ses accessoires et dépendances, la glacière près du faubourg des Bains et les promenades seront abandonnés à ladite ville pour en jouir à perpétuité » (6 avril 1788). — Assemblée autorisant le remboursement au sieur Plantade de Rabanon, ancien garde du corps, commandant des milices citoyennes de Vichy, des dépenses qu'il a faites pour l'établissement de ces milices (27 septembre 1789). — Proposition de rétablir le marché aux grains et de le tenir le jeudi de chaque semaine (27 septembre 1789). — Révocation du sieur Guilleminaud-Durond, recteur des écoles, pour cause d'insuffisance. Le traitement de son successeur sera porté de quatre cents livres à sept cents (8 novembre 1789). — Désignation des notables parmi lesquels doivent être pris les adjoints chargés d'assister à l'instruction des procès criminels (4 décembre 1789). — Refus d'adhérer à une proposition de réunion, pour l'administration et la justice, de la ville de Vichy à celle de Riom, et désignation d'un arpenteur chargé de déterminer l'étendue des communaux et d'en faire le partage (6 décembre 1789). — Adresse des citoyens de Vichy à l'Assemblée nationale (6 décembre 1789). — Nomination de la municipalité dans l'église des ci-devant Célestins, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale et lettres patentes des 12 novembre, 14, 29 et 30 décembre 1789 et janvier 1790 (31 janvier - 2 février 1790). — Constitution du bureau d'administration du Conseil de la ville de Vichy (11 février 1790). — Confection du rôle des privilégiés (17 février 1790). — Nomination du sieur Péril, régent au collège de Cusset, pour recteur des écoles de Vichy (14 mars 1790). — Délibération autorisant l'affermage des communaux aux habitants (13 avril 1790). — Prestation de serment par la Garde nationale (19 avril 1790). — Acquisition par la commune des écharpes « aux trois couleurs », dont les officiers municipaux devaient se parer les jours de cérémonie, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 20 mars 1790 (9 mai 1790). — Achat d'un drapeau rouge, d'un drapeau blanc et d'un cachet de la mairie (9 mai 1790). — Prestation du serment fédératif par tous les officiers municipaux et discours du maire (14 juillet 1790). — Nomination de deux officiers municipaux et de cinq notables, conformément aux articles 42 et 45 du décret sur les municipalités (14 novembre 1790).

BB. 7. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1694-1751. — Procès-verbaux, la plupart originaux, rédigés sur feuilles volantes, des délibérations de quelques assemblées des habitants de Vichy. — Assemblée d'habitants donnant acte à M. de Luzène, procureur du Roi et du fait commun, de la publication faite d'un édit du Roi en date de mars 1694 concernant l'affranchissement des droits de cens et lods et ventes et autres droits seigneuriaux établis sur les maisons et « héritages » (5 avril 1694). — Autre, autorisant l'abandon à Louis Devaux, conseiller du Roi, lieutenant au grenier à sel de Vichy, d'une petite ruelle sise au quartier du Boulet, longeant une maison lui appartenant, ladite cession faite parce que cette ruelle servait de passage aux voleurs et à charge d'en faire clore les deux extrémités (Copie) (15 novembre 1711). — Autre, donnant plein pouvoir à François Duranton, premier consul pour l'année suivante, d'intervenir auprès de l'Intendant pour en obtenir une décision au sujet des cotes des étrangers qui, bien que logeant des buveurs d'eau dans des maisons à eux situées au quartier des Bains, n'étaient pas imposés, lui donnant en outre une indemnité de voyage, et votant la réparation du petit mur de la porte du Pont, attendu « que l'on peut tomber dans la rivière » (31 décembre 1724). A la suite : acte de la publication du « placard du droit de barrage » de Vichy et de la mise à prix portée à 50 livres, à charge de sonner les cloches de la grosse tour (Simples analyses) (12 et 19 août 1725). — Autre délibération portant désignation de Jacques Sauret, notaire royal à Vichy, et de François Arlay « pour homme donné au Roy », conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 5 août précédent, lequel homme aura pour trois ans le titre de maire, votant en outre des réparations à la fontaine publique, à faire de concert avec les Célestins, lesquelles seront adjugées sur l'avis de l'Intendant en présence de quatre habitants de Vichy (Original et copie) (28 décembre 1749). — Autre, renouvelant pour quatre ans le sieur Duranton dans la charge de délégué des mar-

chands de Vichy fréquentant la rivière d'Allier et ses affluents (1^{er} août 1751).

BB. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1790. — Lettre du Directoire de l'Allier aux officiers municipaux de Vichy pour leur interdire de correspondre avec lui « sous enveloppes cachetées », ce mode de correspondance étant soumis à une taxe (8 octobre). — Procès-verbaux d'apposition de scellés par les officiers municipaux de Vichy sur le greffe de la châtellenie de Vichy (8 décembre) et le greffe des traites de Vichy (22 décembre), en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 19 octobre précédent.

BB. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1789 - An III. — Tableau des citoyens actifs et éligibles de la municipalité de Vichy (1789). — Tableau des citoyens composant la société populaire de la commune de Vichy (1790 - An III). — Tableau des différentes classes de citoyens composant la commune de Vichy : quatre classes (vers 1790). — État de la population du canton de Vichy comprenant les communes de Vichy, le Vernet, Abrest et Creuzier-le-Vieux (14 septembre 1790).

BB. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1783. — Requête de Jacques Girard, praticien du lieu de Saint-Sylvain-Bellegarde, aux officiers de l'hôtel de ville de Vichy pour être mis en possession de la charge de premier huissier audiencier audit hôtel de ville, dont il a été pourvu par lettres du Roi. — Certificat de catholicité délivré par le curé de Bellegarde, portant que ledit Girard « a toujours donné les preuves d'un bon chrétien, soit par ses bonnes mœurs, soit par la fréquentation des sacrements et son assistance assidue aux offices divins. » — Procès-verbal de l'enquête sur la moralité dudit Girard faite par les soins du maire de Vichy.



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

CC. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1770-1790. — Requête de Joseph Durantet au lieutenant en l'élection de Gannat pour être déchargé du soin de faire la levée de la taille, attendu qu'il est septuagénaire (1770). — Réclamation de Louis Givois contre sa nomination simultanée comme collecteur de la taille et de l'imposition du sel (1771). — Délibération des habitants attribuant à Jean-Baptiste Gayot et à Jacques Burnol, à chacun une indemnité de trente-six livres, pour la levée de la taille et de l'imposition du sel, « en considération de ce qu'ils ne savent point écrire », ce qui les a contraints de faire les frais d'un scribe (1777). — Tableau des collecteurs désignés pour les années 1785 à 1795. — Ordonnance de M. de Barbarat de Mazirot, intendant, écrite en marge d'une requête des échevins et portant que les habitants de Vichy payant dix livres de taille en principal s'assembleront, à peine de six livres d'amende,

pour délibérer sur les moyens d'empêcher les frais faits à la ville par Louis Purelle (1786). — Autre ordonnance du même Intendant écrite en marge de semblable requête et autorisant les habitants à s'assembler pour se pourvoir contre une sentence de l'élection de Gannat rendue au profit de Louis Purelle, collecteur de la taille pour 1784 (1786). — Autre ordonnance de l'Intendant écrite en marge d'une requête des officiers municipaux de Vichy et les autorisant à employer chaque mois la somme de 24 livres « pour les menus frais de bureau de l'hôtel de ville » (1786). — Sentence de l'élection de Gannat déchargeant Gilbert Purelle, laboureur du village de Crotte, des fonctions de premier collecteur des tailles (1788). — Requête de Jean Lustra, métayer, à l'Intendant, pour être déchargé de ses fonctions de syndic de la collecte et paroisse de Vichy qu'il exerce depuis sept ans, quoiqu'il ne sache ni lire ni écrire; autorisation d'assemblée donnée par M. de Barbarat de Mazirot, intendant, pour statuer sur la présente requête (1788). — Réclamation du sieur Denizard,

marchand, contre sa nomination en remplacement de Gilbert Purrelle susnommé (1789). — Lettre des officiers municipaux à l'Intendant lui proposant de désigner d'office Thaurin Chosson au lieu dudit Denizard (1789). — Lettre de M. Foullon de Doué, intendant, aux officiers municipaux de Vichy, au sujet de la nomination d'un « collecteur portebourse des impositions de la ville de Gannat » (1789). — Rôle des impositions des [ci-devant privilégiés] (?) de Vichy, arrêté le 5 mars 1790 (Fragment. — L'en-tête manque) ; — etc.

CC. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces du procès soutenu par Joseph Mativet, aubergiste, premier collecteur de la taille pour l'année 1764, contre Pierre Pouthier, Gervais Cornil et d'autres habitants de la paroisse du Vernet en Auvergne, qu'il avait fait figurer sur son rôle parce qu'ils « faisoient valoir beaucoup de vignes dans l'étendue de la collecte de Vichy. » — Extrait du rôle de la taille de la paroisse du Vernet pour 1764. — Consultation donnée par le sieur Bœuf, avocat, favorable aux prétentions des collecteurs de Vichy. — Délibérations des habitants dudit Vichy. — Sentence de l'élection de Gannat déboutant les habitants du Vernet de leur opposition ; — etc.

CC. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1754-1779. — Pièces du procès soutenu par la ville de Vichy contre la veuve de Jean Aliotaux et ses enfants demandant une réduction sur leur cote de taille. — Mémoire des habitants de Vichy portant que lesdits Aliotaux « formoient une communauté qui faisoit la chaux, les cordes, l'huile, qui tient auberge et occupe pendant l'année nombre de tailleurs de pierre à travailler des cheminées et des croisées. » — Réplique desdits Aliotaux où il est dit qu'ils n'entendent pas payer, comme leurs prédécesseurs, les impositions « à la décharge des riches » et baiser la main de ceux qui les surchargent. — Commission de la taille pour l'année 1776, fixant la part de Vichy à onze cent soixante-quinze livres. Les sieurs Jean-Simon Gravier, président aux traites, Desbrest de Bort, officier au

grenier à sel, Jacques Rougane, receveur des traites, etc., sont imposés d'office. — Acte d'acquisition par Jean Aliotaux, vigneron, de Charles Bigaud, procureur en la châtellenie de Saint-Germain-des-Fossés, pour le prix de quatre cents livres en principal et la rente annuelle de cent vingt livres, de sept œuvres de vigne en deux pièces, situées dans les paroisses de Vichy et d'Abrest, et d'une quatonnée de terre (15 novembre 1754) ; — par le même et Claude Aliotaux, son frère, de Joseph-Jacques Rougane, receveur des traites à Vichy, pour centsoixante livres de rente, du moulin Nideau, situé sur le Sichon (27 février 1774) ; — par les mêmes, du sieur Davignols, officier invalide, pour le prix de deux cent vingt-quatre livres, du moulin de Fleuret, situé à Vichy, au lieu de la Ville-aux-Juifs (14 juin 1775). — Sentence de l'élection de Gannat modérant la taxe de la veuve Aliotaux et mettant à la charge des habitants de Vichy la surtaxe et les frais du procès (1778) ; — etc.

CC. 4. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1773-1784. — Saisie entre les mains d'Étienne Rigonet, receveur des deniers communs de Vichy, au nom de Rosalie Roche, veuve de Gilbert Perrin, boulanger, des deniers et effets appartenant audit lieu de Vichy qui peuvent être entre ses mains (1773). — Signification faite par dame Marie Rougane, veuve de M^e Pierre Guérin, receveur général au grenier à sel de Vichy, aux habitants de Vichy et aux collecteurs des tailles de l'année 1781, qu'elle a fixé sa résidence à Clermont-Ferrand, dans le couvent des dames hospitalières de cette ville (1780). — Sentence de l'élection de Gannat réduisant la cote de Françoise Papon et du sieur Prat de douze livres à trente sols (11 septembre 1784). — Autre sentence de ladite élection motivée par l'opposition des collecteurs de Vichy et confirmant la première (10 décembre 1785). — Extraits des rôles de la taille de Vichy pour les années 1782 à 1784. — Procès entre les habitants de Vichy et Louis Purrelle, collecteur de la taille pour l'année 1784, au sujet des surtaxes mises à sa charge par diverses sentences de l'élection de Gannat ; — délibération des habitants de Vichy portant que ledit Purrelle sera remboursé de tous les frais par lui supportés comme collecteur ; — etc.

CC. 5. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1768-1786. — Mariage de Jacques Givois, âgé de treize ans onze mois et six jours, fils de parents inconnus, avec Anne Thonnier, âgée d'environ quinze ans, fille de Jacques, marchand de Creuzier-le-Vieux, ledit mariage célébré par le curé de Vesse, le 18 janvier 1768, à une heure après minuit. — Requête présentée à l'élection de Gannat par ledit mineur Givois, qui appréhendait d'être porté sur le rôle de la taille de Vichy à cause de son mariage. — Extraits des registres paroissiaux de Vichy renfermant l'acte de baptême dudit Jacques Givois. — Requêtes de Joseph Rougane, directeur de la poste aux lettres de Vichy, réclamant l'exemption de la taille en ladite qualité (1786); — de Gilbert Menu-Descombes, gentilhomme ordinaire du comte d'Artois, de Pierre Marquet, conseiller à la table de marbre à Paris, et de Pierre Morand, notaire à Billy, demandant la même exemption (1786). — Ordonnance d'Antoine-Jean Terray, intendant en la généralité de Moulins, imposant une taxe particulière de cent vingt-sept livres onze sols sur Jacques Lebeau, collecteur de Vichy, qui, sans tenir compte des taxes d'offices faites par ledit Intendant, n'avait pas compris dans son rôle les officiers du grenier à sel (6 octobre 1782); — etc.

CC. 6. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1786-1788. — Mémoire de la municipalité de Vichy contre divers habitants de la paroisse du Vernet qui refusaient de payer la taille pour les vignes cultivées par eux dans l'étendue de la collecte de Vichy. — Mémoires particuliers contre les prétentions des habitants dudit Vichy, présentés par Emmanuel et Claude Desfournioux, Vincent Grenet, Claude et Pierre Bardiaux, Jean-Baptiste Vexenat, Pierre Potier et Gervais Cornil, tous habitants de ladite paroisse du Vernet. — Requête des officiers municipaux de la ville de Vichy à l'Intendant pour qu'il autorise la convocation d'une assemblée en vue de délibérer au sujet du procès existant entre les collecteurs de Vichy et lesdits habitants du Vernet; autorisation conforme de M. de Barbarat de Maziret (20 avril 1788); — etc.

CC. 7. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1700-1791. — « Anciens confins et limites de la paroisse de Vichy, donnés par le procureur des bénédictins de Saint-Allire de Clermont, en 1700. De la croix Saint-Martin estant sur le chemin tendant de Vichy à Abrêt; tendant d'icelle croix à la croix Saint-Amand et partant d'icelle croix de Saint-Amand droict à la vigne des Phelus de Cusset, qui est au vin noble de Durezat; et d'icelle vigne va droit au viol dudit vignoble de Durezat, et s'en va d'icelluy viol droict à la chaume Saint-Antoine, entre dans le grand chemin tendant de Vernet à Cusset; et d'icelluy chemin entre dans un autre grand chemin partant d'icelluy, qui est les vins nobles des Combes et Préboisseau; et dudit chemin, compris un autre chemin qui va d'Abrêt à Cusset, partant duquel chemin s'en va sur la chaussée de l'estang de Doyat, qui est près de Cusset, où il y a une mesterye; et d'icelle chaussée s'en va par un autre vieux chemin traversant au chemin vieux ferré venant dudit Cusset à Vichy; et dudit chemin ferré, au long de la haye du champ Bouvyer, qui est à présent aux Garetz, laquelle est entre icelluy champ et le grand champ que fut des Cribes; et sortant dud. champ Bouvyer, entrant en un autre chemin tendant dudit Cusset à Vichy, auquel chemin y a deux grandes bornes servant de limites entre les paroisses dudit Vichy et Cusset; et d'icelles bornes s'en va sortir droit à la croze, près le molin Cluret; et d'icelle croze s'en va droict au-dessus la mesterie des Augiers, que fut de Guyonnetz, qui est aux Graves, au lieu où souloit avoir une grande croix de bois; et d'icelle croix s'en tire droit à une autre croix qui est au-dessus des Graves, appelée la croix Chaudalon; et d'icelle croix Chaudalon s'en va au long d'un grand chemin jusques à un autre partant d'icelluy, venant des Graves et des Chazeaux, tirant jusques à la croze Chaudalon, où souloit avoir un pommier servant de limite de paroisse; et d'icelle croze prend un autre chemin tendant d'icelle croze à un grand chemin par lequel on va de Chapete à Vichy. Et dudit chemin prend un autre chemin par derrière la maison des Célestins, qui est au bas des Chapetes, laquelle fut du nommè Delac, lequel chemin va à la rivière d'Allier; et d'icelle se vient reprendre de long

en long du costé de nuict à la croix Saint-Martin, où est commencé le présent confin. Et est sçavoir que de tous bledz et chanvres les laboureurs en prennent dix gerbes et les seigneurs dixmiers la unzième; d'ancienneté ont accoustumé aussy d'en user dans ladicte paroisse de Vichy. Les susdicts confins et limittes ont esté tirés et extraicts d'une vieille chartre estant en parchemin, sans datte ny signature, représentée dans les archives de l'abbaye de Saint-Allire... » (1700). — Arrêté du Directoire de l'Allier décidant : 1° qu'avant d'approuver l'emploi pour secours aux nécessiteux d'une somme de trois cents livres à prendre sur les deniers patrimoniaux, la municipalité de Vichy lui donnera connaissance exacte de ses revenus et charges; 2° d'autoriser la municipalité à se procurer tous actes capables de faire constater les limites de la justice et paroisse dudit lieu, etc. (5 octobre 1790). — Délibération des officiers municipaux de Vichy portant division du territoire de Vichy en cinq sections : 1° derrière Sichon; 2° devant Sichon, dite les Bains et la ville; 3° devant Sichon et la Glacière; 4° de la croix Saint-Martin; 5° des lais d'Allier (31 décembre 1790). — « Limites de Vichy avec les paroisses qui l'avoisinent, telles que Abrest, le Vernet, Cusset et Creuzier-le-Vieux » (1791).

CC. 8. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1755-1790. — Quittances des droits de vingtième perçus sur les produits des octrois et du port de Vichy (1755). — Quittances des vingtièmes imposés sur le propriétaire du port de Vichy, en 1789 et 1790. — Quittances d'autres sommes payées par le sieur Givois, fermier dudit port, et devant être déduites du prix de son bail; — etc.

CC. 9. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1780-1789. — Ordonnance de Jacques-Philippe-Isaac Guéau de Gravelle de Reverseaux, intendant en la généralité de Moulins, relative à l'exécution des corvées par les communautés (1780). — Instructions de M. de Barbarat de Maziro, intendant, « pour les corvées dans la généralité de Moulins » (1784). — Délibération des habitants de Vichy por-

tant qu'ils prendront sur leurs deniers patrimoniaux la somme de trois cent quarante-et-une livres pour faire faire la corvée à prix d'argent (1784). — Ordonnance de l'Intendant fixant à trois cent soixante-quinze livres la part de dépense de Vichy dans les ouvrages à faire sur la route d'Ébreuil à la Palisse (atelier de Pontrattier à Cognat) (1785). — Lettre de M. de Prinsat, subdélégué à Cusset, portant que l'Intendant refuse de laisser prendre sur les deniers communs la somme de trois cent soixante-quinze livres tant qu'il ne sera pas renseigné sur la situation de la caisse, mais qu'il autorise le prélèvement « d'une somme convenable pour indemniser le valet de ville et le syndic du service extraordinaire qu'ont fait l'un et l'autre lors de l'établissement de Mesdames aux eaux de Vichy » (1786). — « Devis de la tâche de corvée de la paroisse de Vichy » pour 1786. — Supplique des habitants de Vichy à l'Intendant où ils exposent « qu'ayant eu le malheur de ne récolter presque point de bled, ils se trouvent surchargés du poids des impositions » et demandent qu'on « leur permette de payer de leurs deniers patrimoniaux la somme à laquelle ils pourroient être imposés l'année présente pour la corvée des grandes routes »; ordonnance de M. Foullon de Doué, intendant, leur donnant satisfaction (1789); — etc.

CC. 10. (Liasse.) — 1 cahier in-folio de 9 feuillets, papier.

1751-1763. — Compte général rendu par-devant l'Intendant par le sieur Jean Michel des recettes et dépenses par lui faites en qualité de receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Vichy, du 4 juillet 1751 jusqu'au 15 décembre 1762. Recettes : 6.591 livres 14 sols; dépenses : 6.282 livres 2 sols 3 deniers.

CC. 11. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1755. — Compte rendu par-devant l'Intendant par Jeanne Bardin, veuve de Jérôme Chocheprat, adjudicataire du bail des communaux de Vichy pour la somme totale de treize cents livres pendant six années commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1719. Ordonnance de M. de Bernage, intendant, fixant le chiffre des recettes à dix-neuf cent huit

livres et celui des dépenses à huit cent vingt-trois livres (22 novembre 1755).

CC. 12. (Liasse.) — 2 cahiers de 8 et 9 feuillets, papier.

1766-1773. — « Compte que rend M^e Pierre Rigondet, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Vichy, à messieurs les échevins, conseillers et notables de laditte ville, en présence de monsieur le lieutenant général et de monsieur le procureur du Roy, des recettes et dépenses par luy faites en saditte qualité, depuis le seize février 1766, jour de sa réception, jusqu'à ce jourd'huy vingt-trois décembre 1771. » Principaux articles de recettes : fermes du port et des communaux ; de dépenses : payé à l'hôpital, pour seize années de la redevance de quatre-vingts quarts de froment, 3.738 livres ; payé pour les gages du maître d'école de 1763 à 1771, 1.800 livres ; au curé, pour le loyer du presbytère et pour la fondation hypothéquée sur les produits du port, 751 livres ; à plusieurs horlogers, pour leurs gages et pour réparations à l'horloge, 318 livres 6 sols ; à Jean Blans, menuisier, « pour avoir fourny l'armoire des archives et le cadran de l'orloge », 38 livres ; à Charles Prestre, aubergiste, « pour réjouissances à l'occasion de la publication de la payé et de l'arrivée de monseigneur l'Intendant », 38 livres ; etc. — Compte des recettes et dépenses des années 1771 à 1773, rendu par le même. Dépenses : réparations à la porte Guinault, 41 livres ; payé au sieur Bonnefont, « capitaine des garçons de cette ville », pour dépenses faites à l'occasion de la procession de N.-D. d'Août et de l'arrivée de l'Intendant, 83 livres ; — etc.

CC. 13. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1762-1773. — Pièces justificatives de dépenses produites par Pierre Rigondet, receveur des deniers patrimoniaux. Mandements des officiers municipaux pour le paiement des gages de Georges Peyrol, recteur des écoles, et quittances dudit Peyrol données au bas desdits mandements (1763-1771). — Quittances de gages et de déboursés données par François-Jacques Lemaire, greffier de l'hôtel de ville (1766-1773). — Mandements et quittances de

gages de François Augeard, clerc de la ville (1767-1773). — Quittances des gages de Jean Lafloque, fontainier (1764-1773) ; — de Jean Jourdan, horloger (1764-1772). — Quittances des droits de vingtièmes dus pour le port de Vichy (1764-1773). — Mandements pour M. Guérin, curé de Vichy, et quittances dudit Guérin de la fondation hypothéquée sur le port de Vichy et de l'indemnité qui lui est accordée pour son logement (1762-1771). — Mandement de 7 livres 6 sols pour Étienne Faulquemont, huissier royal, qui était allé à Aigueperse dénoncer aux dames de Sainte-Ursule la demande de remboursement d'une somme de six mille livres formée par les administrateurs du collège des Bons-Enfants de Paris (1763) ; — de 8 livres pour Lequin, charpentier à Cusset, pour avoir fait à neuf la porte de l'église Saint-Blaise (1769) ; — de 9 livres pour le sieur Choquet, architecte, « pour être venu de Brughat deux différentes fois à l'effet de visiter les réparations à faire tant à la tour où sont les cloches qu'au clocher de l'église Saint-Blaise, et avoir donné un devis desdites réparations » (1768) ; — de 49 livres 3 sols pour Charles Prestre, aubergiste, pour dépenses faites à l'occasion de la publication de la paix (1763) ; — de 34 livres pour le sieur Bonnefont, major de la milice bourgeoise, « pour le paiement de la poudre, des instrumens et autres dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de Mgr l'Intendant » (1766) ; — de 15 livres pour le « capitaine des garçons et habitans de cette ville, qui a assisté au service divin et à la procession pour la décorer et y contenir le peuple..., pour le remboursement de leurs frais et instrumens ou poudre à tirer » (1772) ; — de 52 livres 16 sols pour MM. Chocheprat et Sauret, députés à Clermont pour « solliciter l'établissement que la ville désire faire dans la maison des Célestins » (1772) ; — de 40 livres 15 sols pour Annet Gorce, maître-maçon, « pour avoir démoli une partie de la porte Guinault, avoir remonté deux pilastres avec ornemens... » (1772) ; — etc.

CC. 14. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1786-1790. — Compte des revenus de la ville de Vichy rendu par M^e Geoffroy Cornil, ancien receveur de ladite ville, et compte des recettes et dépenses de la ville de Vichy rendu par MM. Cho-

cheprat, maire, et Sauret, premier officier municipal (1786-1790). — Pièces justificatives de dépenses produites par Geoffroy Cornil. — Mandement et quittance de 387 livres 5 sols pour la corvée de l'année 1785. — Quittances des vingtièmes (1787-1788); — des gages de François Augeard, horloger de la ville; — du montant de la fondation en faveur du curé de Vichy, hypothéquée sur le port ou bac dudit Vichy; — des gages de Jean-Baptiste Guilleminaud-Durond, recteur des écoles, à raison de quatre cents livres par an; — des gages du maire; — des gages du clerc de ville; — des gages du fontainier; — de la valeur de quatre-vingts quartiers de froment dus annuellement à l'hôpital. — Mandements de 22 livres pour le sieur Caze, menuisier à Cusset, qui avait fourni deux quartiers « pour le marché au bled établi à Vichy le premier jour d'octobre dernier » (9 novembre 1789); — pour le sieur Bonnet, contrôleur des actes, de 300 livres dont « il veut bien se charger de faire la distribution aux pauvres habitants de cette ville qui seront employés à l'atelier de charité » (22 janvier 1790). — Quittances de dépenses faites pour réparations à la fontaine (1787); — etc.

CC. 15. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — Compte des recettes et dépenses de la ville, du 1^{er} février au 13 juin 1790, rendu par MM. Chocheprat, maire, et Sauret, premier officier municipal. — Autre, du 13 juin au 7 septembre 1790. — Principaux articles de dépenses: gages du maître d'école, de l'horloger de la ville, François Augeard, achat de papier, de drapeaux, etc. — A la suite de ce second compte, qui subsiste en triple exemplaire, se trouvent: 1^o des « observations relatives à la situation actuelle des fonds de laditte ville [de Vichy] pour connoître le libre de la caisse »; 2^o un « état détaillés des revenus et charges actuelles de l'hôtel de ville de Vichy. »

CC. 16. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1790-1791. — Compte des recettes et dépenses faites par Antoine Bonnet, receveur de la ville de Vichy, pendant l'exercice de MM. Chocheprat,

maire, Sauret et Cornil, officiers municipaux, jusqu'en novembre 1791. — Total des recettes: 5,951 livres 1 sol 7 deniers; — des dépenses: 4,635 livres 2 sols 4 deniers (3 exemplaires). — A la suite, se trouve un « état des reprises à faire sur les redevables de la ferme des communaux de Vichy et échue au jour de Saint-Jean-Baptiste 1791 »: le total des reprises à faire sur les fermiers des communaux monte à 810 livres 9 sols 9 deniers. — Mandements de 266 livres 13 sols au profit du sieur Guilleminaud-Durond, ancien recteur des écoles, pour 8 mois de gages (7 mars 1790); — de 30 livres au profit de François Augeard, horloger de la ville, pour 1 an de gages (19 avril 1790); — de 20 livres 16 sols 9 deniers au profit de François Augeard, « valet de ville », pour 10 mois de gages (19 juin 1790); — de 50 livres au profit de Laurent Pérard, secrétaire de l'hôtel de ville, pour 6 mois de gages (28 août 1790); — de 350 livres au profit du sieur Péril, recteur des écoles, pour 6 mois de gages (28 août 1790); — de 25 livres au profit de Jean Lafloque, ferblantier de la ville, pour 1 an de gages (28 août 1790); — etc.

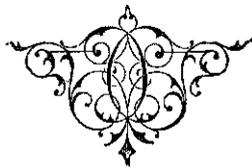
CC. 17. (Registre.) — In-4^o, 47 feuillets, papier.

1766-1792. — Registre « pour servir à inscrire tous les mandements qui seront... délivrés pour être acquittés des deniers patrimoniaux. » Les revenus consistent dans le produit du port et bac de Vichy et des lais de la rivière d'Allier. — Les originaux d'une partie des mandements transcrits dans ce registre sont compris dans les articles CC. 14 et 16. — Mandements de dix livres au profit de Frontin, menuisier, pour un bureau à l'usage de la municipalité (7 mars 1790); — de 19 livres 4 sols au profit de Jean Jourdan, tourneur, pour deux douzaines de chaises (27 mars); — de 172 livres au profit de Morignat, officier municipal, pour les écharpes des officiers municipaux et du procureur syndic (13 mai); — de 53 livres au profit du même, pour deux drapeaux, l'un rouge et l'autre blanc (18 juin); — de 350 livres au profit de Péril, recteur des écoles, pour six mois de ses gages (28 août); — de 6 livres 8 sols au profit du secrétaire de l'hôtel de ville, pour une carte du département de l'Allier (13 mars 1791); — etc.

CC. 18. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1788-1791. — Pièces à l'appui des réclamations élevées par Claude Plantade de Rabanon, commandant des compagnies citoyennes de la ville de Vichy, au sujet du remboursement des avances faites par lui au corps de garde pour l'organisation et l'entretien desdites milices. — Mandements, mémoires et quittances pour solde, fourniture de planches de lits, de vin, de pain, de bois, de chandelle, de lampions, de souliers, etc., etc., le tout approuvé et soldé par ledit de Rabanon (1789-1790). — Quittance d'une somme de vingt-deux livres « pour l'impression d'une adresse à l'Assemblée nationale et d'une lettre en réponse à la fédération proposée à la ville de Moulins » (17 mai 1790). — Sommation par huissier au nom de Claude Plantade de Rabanon à Gabriel Vigier, greffier de l'hôtel de ville de Vichy, d'avoir à délivrer audit de Rabanon copie des délibérations des habitants de Vichy des 25 juillet et 27 septembre 1789 (24 décembre 1789). — Certificat de Pérard, secrétaire de la municipalité de Vichy, attestant la signature de divers citoyens au bas de certains procès-verbaux de délibérations de 1787 et 1788 (1791). — Copies délivrées par lesdits sieurs Vigier et Pérard audit sieur de Rabanon, de diverses assemblées des habitants de Vichy : assemblée du 25 juillet 1789 (Cf. l'analyse à l'article BB. 4); — assemblée du 20 septembre 1789 nommant Gilbert Purelle, propriétaire, Thomas Prêtre, jardinier, et Laurent Pérard, huissier,

collecteurs de la taille pour 1790; — assemblée du 27 septembre 1789 (plusieurs copies) (Cf. l'analyse aux articles BB. 4 et 6); — autre assemblée du 27 septembre prorogeant le sieur Gravier dans la charge de premier échevin qu'il remplissait depuis dix-sept ans et dont il demandait à être déchargé et lui adjoignant comme second le sieur Aufauvre, docteur en médecine, qui avait déjà exercé cette fonction de 1766 à 1768; — assemblée du 8 novembre 1789 (Cf. l'analyse à l'article BB. 6); — protestation de Gabriel Vigier, procureur, Annet Noyer, chirurgien, et Jacques Lebeau, marchand, etc. (22 décembre 1789) (Cf. l'analyse à l'article BB. 4); — extrait d'une délibération du 6 avril 1788 « pour faire différentes pétitions tendantes à augmenter considérablement les revenus de la ville. » — Notification par huissier au nom dudit de Rabanon, à Geoffroy Cornil, receveur des deniers patrimoniaux de Vichy, des délibérations des 25 juillet et 27 septembre 1789, de l'état des avances faites par lui pour la ville et de la protestation du 22 décembre 1789 relevée plus haut, et injonction audit Cornil d'acquitter dans les trois jours audit de Rabanon un reliquat de sept cent quarante-sept livres quatre sols neuf deniers (1^{er} février 1790). — Assignation au nom du même audit Cornil, et aux sieurs Gabriel Vigier et Annet Noyer, à comparaître par-devant le président de Moulins pour s'entendre condamner, le premier au paiement des avances dues audit de Rabanon, et les autres à cinq cents livres de dommages-intérêts au profit du corps de garde de Vichy (15 février 1790).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales; Eaux et Forêts; Mines; Édifices; Travaux publics; Ponts et Chaussées; Voirie.)

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1438-1791. — Reconnaissances tirées de divers terriers, par Pierre Vaugrin, notaire à Vichy, pour un pré situé au territoire des Garets (1438); — par Gilbert Vincent, marchand, pour une terre située au même lieu (1499); — par Clément Bodimant, dit Barbellon, pour une terre située au terroir des « Saligeons » (1492); — etc. — Procès-verbal dressé à la requête de François Gravier, curé d'Abrest, des usurpations commises par François Barillet, fermier des communaux de Vichy, sur les pacages et aisances du domaine de la grange Vaugrin (1700). — Procès-verbal de reprise de possession par les consuls de Vichy, en vertu d'une ordonnance de l'Intendant, des communaux de ladite ville abandonnés au sieur Dernière, maître d'école, pour lui tenir lieu de gages, lesdits communaux consistant en une terre de trente quartonnées appelée la Tour et située derrière l'enclos des Célestins; en une île,

appelée l'île de Flandre, de la contenance de cent quartonnées, et en cent quartonnées de terre situées sur l'autre rive de l'Allier (1750). — Ordonnance de l'Intendant portant que le bail des communaux lui sera remis (1755). — Délibération des habitants portant que la partie des communaux qui est séparée de la ville de Vichy par la rivière d'Allier sera affermée pour six ou neuf années, s'il est possible, pour les deniers provenant du bail être employés à payer les gages du maître d'école, ou que la jouissance desdits communaux lui sera abandonnée « tout ainsi et de même qu'ils l'ont été pendant les années 1726 jusque et compris 1750 » (1756). — Requête des habitants de Vichy à l'Intendant, où ils se plaignent des usurpations commises sur leurs communaux par Jean Givois, de Vesse, « et plusieurs autres particuliers des paroisses circonvoisines, qui se sont avisés d'en bêcher et cultiver plus de cent quartonnées »; délibération du Conseil de ville et autres pièces relatives à cet objet (1759). — Présentation par Hugues Givois, adjudicataire des communaux de Vichy,

de Claude Givois en qualité de caution (1772). — Délibération par laquelle les habitants choisissent un expert pour régler à l'amiable le différend existant entre la ville et le sieur Chapus, seigneur du Bost, au sujet d'un terrain qu'ils disent faire partie de leurs communaux (1773). — Pièces de procédure se rapportant à la saisie-arrêt pratiquée à la requête de Louis Purelle, premier collecteur de la taille à Vichy, entre les mains de Jean Ramin, fermier des communaux, des deniers du bail desdits communaux (1784-1786). — Bail à ferme des communaux de Vichy à quelques particuliers de cette ville pour neuf ans, moyennant une somme annuelle de mille livres, conformément à la délibération du 13 avril précédent (18 avril 1790). — Procès-verbal de visite par les officiers municipaux de Vichy des empiétements commis par divers particuliers sur les chemins et voies publiques de cette ville (18 juin 1790). — Autre, par les mêmes, des dégradations causées par les eaux d'Allier dans le chemin qui passe devant la porte du pont et la place du Fatitot (23 novembre 1790). — Mandement au profit de Gilbert Purelle, collecteur de Vichy, de la somme de cent cinquante-quatre livres, montant des vingtièmes dus par la ville pour ses communaux (1791). — Avis de Jean Devaux, notaire royal, géomètre, ci-devant feudiste, expert nommé par les officiers municipaux de Vichy, au sujet des limites des communaux de cette ville du côté de la grange Vaugrin, appartenant au sieur Ramin fils (1791); — etc.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1707. — Supplique de Catherine Grange, veuve de Jean Lefebvre, receveur des tailles à Vichy, à l'Intendant, où elle expose que c'est à tort qu'on veut l'obliger à payer une somme de trois mille livres et deux sols pour livre, « comme prétendant que les sieurs de La Grange, ses ayeuls, avoient usurpé sur les habitans de ladite ville de Vichy vingt septerées de terres vaines et vagues situées dans l'île de Crotte, consistant en pré et terre labourable, et un jardin dans les fossez de ladite ville de Vichy »; acensement par Jacques d'Apchon, baron de Saint-Germain-des-Fossés, à Bertrand Grange, son procureur fiscal, d'un « paturail et gravier » situé en la paroisse de Vichy, au « ter-

roux » des lais de la rivière d'Allier et du Sichon, et d'une contenance de huit à neuf séterées (4 juin 1601); autre acensement par Élisabeth de La Brosse, veuve dudit sieur d'Apchon, au même des accroissemens reçus par ledit « paccage et gravier » et qui en portent l'étendue à vingt séterées (27 septembre 1619); vente par Antoine Pichonnet, boucher à Vichy, et Claude Millet, sa femme, à François Grange d'un jardin situé près du portail de la porte de France, à Vichy (30 mars 1755); etc. Ordonnance de l'Intendant déchargeant ladite Catherine Grange du paiement de trois mille livres et deux sols pour livre qui lui étaient réclamés (1707).

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1679-1744. — Arrêt du Conseil d'État rendu après production d'une ordonnance du bailli de Cusset, du 4 avril 1580, permettant aux Célestins de Vichy de faire preuve que leur monastère fut brûlé et pillé par les ennemis au commencement des guerres; de remontrances faites au roi Henri IV par les habitans de Vichy « à ce qu'il plût à S. M. leur octroyer dix mille écus pour faire réédifier leur ville qui avoit été brûlée et ruinée par les ennemis, ensemble leur octroyer de nouvelles lettres pour lever un droit de péage sur le pont de Vichy, pour la réfection d'icelui; d'autre requête desdits habitans au sieur gouverneur de Bourbonnois à ce qu'il lui plût faire deffense à tous gens de guerre de loger dans ladite ville de Vichy, afin qu'ils eussent le loisir de se pouvoir rédimier des grandes pertes [qu'ils ont subies] pendant les guerres civiles...; d'un jugement du sieur Thévin, intendant de justice en Bourbonnois, qui maintient les habitans de Vichy en la perception des droits de passage sur ledit pont »; etc, ledit arrêt portant que les habitans de Vichy jouiront, comme par le passé, des pont, port et barrage dudit Vichy, à la charge de payer par chacun an à l'église dudit Vichy la somme de dix livres et de distribuer « aussi par chaque année dix septiers de froment aux pauvres dudit lieu » (15 juillet 1679). — Autre arrêt du Conseil permettant aux habitans de la « ville de Vichy de continuer à tenir un bac sur la rivière d'Allier en ladite ville et de percevoir pour le service dudit passage les droits cy-après, sçavoir:

1^o par personne à pied, six deniers tournois; 2^o par personne à cheval, un sol six deniers; 3^o par cheval ou autre bête de somme, chargé, y compris le conducteur, un sol six deniers; 4^o par cheval ou autre bête de somme, non chargé, y compris le conducteur, un sol; 5^o par chaise ou autre voiture à un cheval, deux sols; 6^o par charette ou chariot attelé de deux chevaux ou bœufs, quatre sols; 7^o par chaise, littière, coche ou carosse attelés de deux chevaux ou mulets, cinq sols; etc. (26 octobre 1744); — etc.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces ou cahiers, papier.

1679-1741. — Assemblée des habitants de Vichy où les sieurs Mareschal, curé, et Ray, prêtre communaliste, représentent « qu'il leur est dû la somme de quatorze livres dix sols pour la fondation faite par la dame qui a donné aux habitans de Vichy le pont, port, bac, barrage et passage, d'une part; la somme de soixante et dix livres pour autre fondation à eux faite, d'autre; et encores la somme de vingt livres pour la maison presbitérale dudit sieur curé, le tout par chescun an, le tout à prendre et percevoir sur le revenu dudit pont, port, bac et passage dudit Vichy, desquelles sommes ils n'ont pu être payés au sujet de ce que le fermier du domaine de S. M., de force et violence », s'est emparé desdits port, pont et passage. Ils offrent aux habitants de les tenir quittes, en retour de l'abandon des droits de la ville sur lesdits port, pont et passage, et s'engagent en outre à acquitter l'aumône de dix setiers de froment due aux pauvres, à payer cinquante livres au prédicateur du carême et trente livres au sonneur des cloches, à acheter une horloge, à entretenir la fontaine, etc. Cette proposition est acceptée (19 février 1679). — Bail pour six années et pour le prix annuel de quatre cent cinq livres du port et passage de la rivière d'Allier au profit d'Antoine Branchier, avec réserve de quatre-vingt-quatre livres dix sols pour le curé et les prêtres communalistes, de vingt-cinq livres pour le fontainier et de dix setiers de froment pour les administrateurs de l'hôpital (10 juillet 1711). — Délibération relative à des poursuites exercées par les trésoriers de France à Moulins, prétendant avoir le droit de procéder à l'adjudication du port et passage de Vichy (18 sep-

tembre 1729). — Bail du port et bac de Vichy passé par les trésoriers de France au profit de Louis Givois, pour la somme annuelle de quatre cent dix livres (20 juin 1732). — Baux semblables au profit du même, pour le prix annuel de quatre cent vingt livres (13 juin 1735); — au profit du même, pour quatre cent quatre-vingt-dix livres (7 juillet 1738). — Délibération relative aux droits de confirmation exigés de la ville pour la propriété des pont, port et bac, des îles et graviers, et pour la jouissance de deniers patrimoniaux (4 février 1741); — etc.

DD. 5. (Liasse.) — 9 pièces ou cahiers, papier.

1756-1792. — Baux passés par les trésoriers de France à Moulins des bacs et bateaux du port de Vichy, pour quatre cent vingt livres, au profit de Jean Givois (18 août 1756); — pour six cent vingt livres, au profit de Joseph Durantet (19 juillet 1762); — pour sept cent vingt livres, au profit de François Givois (7 avril 1768); — pour onze cents livres, au profit de Vincent Givois (20 juin 1774); — pour huit cent quatre-vingt-dix livres au profit de Charles Perret (27 mai 1780); — pour neuf cent quatre-vingt-dix livres, au profit de Claude Givois (7 février 1786). — Bail desdits port et bac passé par la municipalité de Vichy, pour le prix de mille soixante livres, au profit d'Antoine La Brosse (15 avril 1792); — etc.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1768-1788. — Supplique des habitants de Vichy à l'Intendant pour obtenir un nouveau tarif pour le port et bac destiné à compenser la perception faite au profit du Roi de huit sols pour livre sur les droits de pontonnage. — Copie du bail de François Givois (20 juin 1774). — Requête des sieurs Gravier et Sauret, échevins de Vichy, et Vincent Givois, adjudicataire du port de Vichy, au châtelain dudit Vichy, tendant à obtenir que François Givois, précédent adjudicataire dudit port, soit tenu, conformément aux clauses de son bail, de remettre à son successeur les barques, bateaux et autres choses affectées au service dudit port (1774). — Procédures contre Vincent Givois

au sujet de l'insuffisance du matériel employé par lui au port et passage de Vichy (1788); — etc.

DD. 7. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1711. — Supplique des héritiers de Louis Givois au sénéchal de Bourbonnais relative à une demande de diminution du prix du bail du port de Charmeil, dont ils étaient fermiers, ou de résolution dudit bail; ordonnance du lieutenant général portant qu'il sera dressé procès-verbal de l'état dudit port (10 mars 1711). — Procès-verbal dressé en conséquence par Palletant, notaire royal. Les experts déclarent: « premièrement, que le lit de la rivière d'Allier n'est plus du costé de Crotte, qui est à l'orient, ayant entièrement changé, et divisé en deux grandes parties, l'une passant devant les salis de Beauregard et l'autre au-delà desdis salis, du costé d'occident, et ensuite se réunit en un grand lit d'une si vaste étendue qu'il est presque impossible d'y placer ledit port ny d'y mettre une corde..., qu'il n'y a aucune corde, guindale..., ny chèvres audit pont..., que les grandes eaux et débordemens des mois de novembre et février derniers ont arrachés et emmenés, aussy bien que les batteaux, en sorte qu'il ne passe uniquement audit lieu de Charmeil que des personnes à pied, dans deux différents batteaux, à force d'hommes et batons... » En conséquence, les experts « estiment ledit port estre plus à charge qu'à proffit et que présentement il ne vaut pas cinquante livres de revenu annuel » (11 mars 1711). — Réduction du prix du bail du port de Charmeil par M^e Blaise Royer, intendant des affaires de M^{re} Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, de cent soixante à soixante livres (14 mars 1711); — etc.

DD. 8. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1755-1789. — Église Saint-Blaise; tour. — Adjudication à Laurent Beldon, maître charpentier de Vichy, des réparations à faire à la charpente et à l'horloge de la tour de Vichy, moyennant la somme de 460 livres; — « mémoire de la charpente de la tour » par ledit Beldon (22 février 1755). — Supplique des habitants de Vichy à l'Intendant pour être

autorisés à faire faire au rabais, vu l'urgence, des réparations à la tour qui soutient les deux principales cloches de la ville; ordonnance de M. de Pont, intendant, portant qu'il sera dressé un devis estimatif des réparations et procédé à leur adjudication (1765). — Devis des réparations à faire à la tour des cloches et au clocher de l'église Saint-Blaise (14 avril 1776). — Délibération portant que les dépenses qu'entraîneront lesdites réparations seront soldées sur les deniers patrimoniaux, les fonds de la marguillerie étant insuffisants (1^{er} juin 1776). — Délibération relative à la refonte de deux cloches de l'église Saint-Blaise, depuis longtemps cassées (3 décembre 1786). — Marché passé avec Jean-Baptiste Beaudoin, fondeur de cloches, pour la refonte desdites deux cloches, moyennant le prix de cent soixante-cinq livres (1787). — Supplique des officiers municipaux et des habitants de la ville de Vichy à M. Foullon de Doué, intendant, portant que « depuis près d'un an il n'est plus possible de faire sonner les principales cloches de cette ville qui étoient soutenues, dans une tour découverte, par une charpente qui se trouve aujourd'hui absolument pourrie de vétusté; que, pour assurer ces cloches et même pour en prévenir la chute à l'avenir, il est intéressant, non seulement de faire refaire à neuf ladite charpente, mais encore de la faire couvrir en ardoises, thuyles ou hallebardes » (2 août 1789); — etc.

DD. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1757 - Brumaire An ... — Presbytère. — Vente par Jean-Baptiste Ogerdias, huissier royal au grenier à sel de Vichy, à Jean-Baptiste Perrin, sieur des Paraudes, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Vichy, d'une maison sise à Vichy, au quartier du Château-Franc, moyennant la somme de douze cents livres (15 septembre 1757). — Délibération des habitants de Vichy autorisant l'acquisition d'une maison pour servir de presbytère jusqu'à concurrence de la somme de deux mille livres, prix maximum fixé pour acquitter le prix d'achat, payer les réparations et les droits de vente, à prendre sur les deniers patrimoniaux (2 juin 1776); ordonnance de M. de Pont, intendant, approuvant ladite délibération et les autorisant à faire nommer des experts par M. de Prinsat, son

subdélégué à Cusset, pour dresser état des réparations nécessaires (14 juin 1776). — Vente par Jean-Baptiste Perrin, précité, « au corps commun des habitans » de Vichy, d' « une maison en mauvais état pour faire un presbitaire », avec jardin, le tout situé à Vichy, quartier du Château-Franc, moyennant une somme de soixante livres pour l'emplacement et le jardin, et pour le bâtiment une somme de sept cent quarante livres en principal et quarante-huit livres d'épingles, soit en tout huit cent quarante-huit livres, par acte passé par-devant M^e Gabriel Vigier, notaire (20 août 1776); quittance des droits de lods et vente (30 septembre 1776); approbation par l'Intendant du précédent contrat de vente (6 février 1777). — Requête de Jean-Joseph Gravier et Jacques Sauret, échevins de Vichy, au châtelain de Vichy, pour obtenir l'autorisation de faire visiter par des experts la nouvelle maison acquise; autorisation conforme (2 octobre 1776). — Requête des échevins de Vichy à M. de Prinsat, subdélégué à Cusset, pour qu'il nomme lesdits experts; désignation de deux experts par le subdélégué (2 octobre 1776). — Procès-verbal de visite de la maison par lesdits experts qui dressent un état des réparations à effectuer pour l'aménager en un presbytère (3 octobre 1776); ordonnance du subdélégué, à l'effet de mettre lesdites réparations en adjudication le 8 janvier suivant (2 janvier 1777). — Proclamation de ladite adjudication; certificat du sieur Augeard qu'il a publié « l'assavoir » ci-dessus « pendant cinq jours différents au bruit du tambour » (7 janvier). — Adjudication desdites réparations à effectuer dans les six mois donnée à Nicolas Giraud, curé de Vichy, pour la somme de huit cent quarante livres, les prix mis en avant par les divers soumissionnaires se rapprochant trop de la somme de deux mille livres, prix maximum fixé pour payer tous les frais d'acquisition et d'aménagement, et ledit Giraud offrant de payer lui-même le surplus (8 janvier); approbation de l'Intendant (6 février 1777). — Requête de l'adjudicataire à l'Intendant pour le prier de nommer des experts pour recevoir les travaux; commission de l'Intendant à M. de Prinsat, subdélégué, pour la nomination des experts (1^{er} octobre 1777); décharge donnée par l'Intendant au curé Giraud, contre procès-verbal de réception des travaux (6 janvier 1778). — Procès-verbal de réception des travaux (15 décembre 1777). — Sommations faites aux habitants de Vichy par le sieur

Bonnet, contrôleur des actes audit lieu, de payer diverses sommes pour droits d'amortissement « de l'emplacement d'une maison... pour former le presbitère, suivant l'acte reçu Vigier, notaire, le 20 août 1776, moyennant 788 livres » (1779). — Supplique des habitants à l'Intendant pour obtenir une réduction sur le chiffre desdits droits. — Ordonnance de M. Terray, intendant, portant que les droits seront acquittés « dans huitaine » (1781). — Lettre du receveur de l'enregistrement à Cusset au maire de Vichy pour lui demander si la maison ci-devant presbytérale est louée ou occupée par les écoles primaires, le directeur ayant donné l'ordre d'affermir les maisons de cette catégorie qui n'étaient pas louées ou affectées aux écoles (brumaire An...); — etc.

DD. 10. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1720-1761. — Fontaines. — Assemblée des habitants de Vichy, « où présidoit Jacques Forissier..., chastellain, lieutenant général civil, criminel et de police de la ville et chastellenie royale de Vichy, président aux dites assemblées », et où il est dit « que la fontaine de la ville et la distribution de l'eau appartient de droit commun aux habitans, qui l'auroient faite construire à leurs frais en l'année 1583; que les RR. PP. Célestins sont dans la possession d'en prendre le tiers de l'eau... et qu'ils ne peuvent disconvenir estre d'un temps immémorial dans l'usage de contribuer pour les deux tiers des réparations et entretien annuel »; ce que lesdits Célestins reconnaissent, tout en soutenant qu'ils sont propriétaires primitifs de la fontaine et que les habitants s'en sont emparés au moment où ils firent faire la fontaine de Chirol. Lesdits religieux ayant néanmoins consenti à prendre à leur charge la moitié des réparations à faire à ladite fontaine, leur proposition est acceptée (24 mars 1720). — Supplique des habitants à l'Intendant pour être autorisés à employer quelques épargnes sur les revenus de leurs deniers patrimoniaux à réparer « leur fontaine, dont le canal est si fort engorgé et les tuyaux en si mauvais ordre que pendant la plus grande partie de l'année l'eau manque »; ordonnance de l'Intendant écrite en marge, portant qu'il sera fait un devis des réparations (20 septembre 1720). — Conventions arrêtées en présence

d'Antoine de Chillat, subdélégué de l'Intendant, entre les habitants de Vichy et les pères Célestins. Ceux-ci s'engagent à nourrir et à loger un fontainier de Thiers et son compagnon, et les habitants à payer trente sous par jour à ces derniers (5 janvier 1722). — Autorisation donnée aux habitants par l'Intendant, en marge d'une supplique, de s'assembler pour délibérer sur les réparations à faire à la fontaine publique (19 novembre 1749). — Délibération portant que la « conduite de ladite fontaine sera faite à tuyaux neufs de terre, bien plombés, vernissés et cimentés, à prendre depuis la fontaine Coylant jusqu'au regard près du mur de la ville » (28 décembre 1749). — Délibération arrêtant que des réparations seront faites au château d'eau de la place de la Chaume (27 septembre 1761); — etc.

DD. 11. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1786. — Fontaine des Bains. — Délibération relative à l'établissement d'une petite fontaine au faubourg des Bains, dont les habitants avaient dû jusque-là aller prendre à la fontaine de la ville l'eau qui leur était nécessaire (7 octobre 1781). — Supplique du sieur Giraud, médecin intendant des eaux minérales, à l'Intendant de la généralité, pour obtenir l'établissement immédiat d'une fontaine au faubourg des Bains, et ordonnance de l'Intendant, portant que les habitants seront appelés à délibérer sur cette question (8 novembre 1785). — « Devis pour la construction d'une fontaine aux Bains de Vichy. » — Avis d'adjudication. — Procès-verbal d'adjudication des travaux au profit de Jean Bonnin, maître fontainier, pour la somme de quinze cents livres (22 juin 1786); — etc.

DD. 12. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1785. — Fontaines. — Devis arrêté entre les officiers municipaux de Vichy, le sieur Geneix, député par l'évêque de Clermont, et M. de Champflour d'Alagnat, économiste-séquestre des biens des Célestins, des travaux à exécuter pour conduire l'eau de la source de la fontaine Coylant au château d'eau de la Chaume et à la fontaine des Trois-Cornets. — Adjudication desdits travaux au profit

du sieur Bonnin pour la somme totale de quatre mille livres, et homologation de l'Intendant (21-30 septembre 1785); — etc.

DD. 13. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1786-1787. — Fontaines. — Supplique de Jean Bonnin, fontainier, adjudicataire de la fontaine des Bains de Vichy, à l'Intendant de la généralité de Moulins, pour obtenir la réception de ses travaux et leur paiement; ordonnance de l'Intendant portant qu'il sera procédé à la réception desdits travaux (1786). — Nouvelle ordonnance nommant d'office le sieur Janson, architecte du Roi, pour procéder à ladite réception (1786). — Procès-verbal portant que les travaux ont été régulièrement exécutés et que l'adjudicataire a apporté au devis une modification heureuse en construisant le château d'eau près du jardin des héritiers de Jacques Givois, au lieu de le placer, comme il était convenu, près du mur de clôture de l'hôpital (1787); — etc.

DD. 14. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

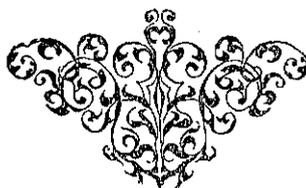
1786-1787. — Glacière. — Lettre de M. de Barbarat de Mazirof, intendant, aux officiers municipaux de Vichy, les invitant à délibérer sur l'établissement d'une glacière et leur signalant comme pouvant convenir pour cet objet « une tour dans laquelle il y a un souterrain assez grand pour y former à peu de frais une glacière d'une grandeur suffisante et qui seroit solide et commode » (17 juin 1786). — Autre lettre du même relative à la réception de ladite glacière, au paiement des frais faits pour son établissement et à son exploitation (29 mai 1787).

DD. 15. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775-1790. — Rivière d'Allier : quai, inondations. — Ordonnance du bureau des finances de Moulins donnant aux maire et échevins de Vichy l'autorisation « de faire démolir la tour située sur le passage par lequel on va du Fatitot à la ville, à la

charge de reconstruire à la place de ladite partie démolie un pan de mur de la hauteur de douze pieds dans toute l'étendue de ladite tour; ... de démolir la petite porte qui joint celle de ville du côté des Célestins et de réduire les murs de ladite ville de Vichy du côté de la rivière seulement à la hauteur de douze pieds sur la longueur de soixante-quinze toises à prendre de la susdite tour démolie jusqu'à la porte du bac... », et d'employer tous les matériaux qui proviendront desdites démolitions à l'établissement d'un quai le long de la rivière, pour lequel « il sera fait un glacis... dans toute sa longueur, avec un chemin de largeur

convenable pour que les voitures puissent aller commodément à la barque »; permettant en outre « d'élargir la porte du bac du côté de la rivière de cinq pieds, pour faciliter le passage des voitures publiques » (11 décembre 1775). — Procès-verbal de visite par les officiers municipaux de Vichy du magasin à sel de cette ville, récemment envahi par les eaux d'Allier (12 novembre 1790). — Lettre d'un marchand de vin de Paris aux officiers municipaux de Vichy, pour les prier d'apporter tous leurs soins à la recherche de ses marchandises qui avaient été entraînées par suite des débordements de la rivière (19 novembre 1790).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES
ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires; Marine.)

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1791. — Ordonnance du bureau des finances de Moulins portant que la porte de ville de Vichy « appelée Guinaud, qui communique de la grande rue sur le rempart, du côté de la rivière devers nuit inclinant au midy », sera « incessamment démolie », et permettant aux officiers municipaux de disposer des matériaux qui proviendront de cette démolition (1771). — Lettre du sieur Faye, syndic des classes de la marine, aux officiers municipaux de Vichy, pour les informer « que le sieur Challe Pratre est matelot classé » et qu'au premier mo-

ment il peut le faire partir pour Brest (16 janvier 1789). — Rapport des officiers municipaux de Vichy au sujet des difficultés survenues entre eux et les officiers de la Garde nationale de cette ville au sujet d'une fédération organisée à Lyon (23 mai 1790). — Requête des officiers, sergents, caporaux et citoyens des compagnies nationales de Vichy aux administrateurs du district de Cusset à l'effet d'obtenir de la municipalité de Vichy le remboursement d'une somme de 182 livres 9 sols 10 deniers par eux avancés pour le service de la garde (10 octobre 1790); autorisation du Directoire du département de l'Allier au receveur de la ville de Vichy de payer ladite somme (18 février 1791).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice; Procédure; Police.)

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789-1790. — Lettre de M. Foullon de Doué, intendant, annonçant aux officiers municipaux de Vichy « que la municipalité de Paris doit faire sortir de cette ville tous les gens sans aveu... Elle leur fera », dit-il, « délivrer des passeports qui porteront leur nom, leur âge et les pays où ils se retireront; il leur sera payé trois sols par lieue par M^{rs} les subdélégués sur le visa de la maréchaussée qui a reçu des ordres pour surveiller ces gens sur la route. Je vous prie de faire part de cet arrangement au Comité qui a pu être établi dans votre ville et aux chefs de la milice bourgeoise. Sa Majesté désire que ces milices donnent main-forte à la maréchaussée sur la réquisition qu'elle leur en fera, pour empêcher les désordres auxquels ces gens pourroient se livrer » (23 août 1789). — Procès-verbal d'arrestation par les officiers municipaux et la Garde nationale de Vichy d'Angélique

Drugeon, fille âgée de 27 ans, qui avait dérobé divers vêtements dans une auberge de Varennes-sur-Allier où elle avait séjourné (10 août 1790). — Ordre du Directoire du département de l'Allier aux officiers de la châtellenie de Vichy de faire transférer dans les quatre premiers jours du mois suivant, dans les prisons de Moulins, les condamnés aux galères qui pourraient se trouver dans leurs prisons (19 septembre 1790).

FF. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790. — Convocation des électeurs du district de Cusset par le sieur Forestier, procureur syndic dudit district, pour nommer des juges au tribunal du district le 29 octobre suivant (14 octobre 1790). — Convocation par le même des citoyens de la municipalité de Vichy pour le 21 novembre suivant, à l'effet de nommer un juge de paix et ses assesseurs (8 novembre). — Lettre du même aux

officiers municipaux de Vichy pour leur rappeler les formalités « pour la tenue de l'assemblée primaire » en vue de la prochaine élection d'un juge de paix et de ses assesseurs (8 novembre). — Procès-verbal de la nomination par l'assemblée d'Alexandre-Annet Gravier, comme juge de paix du canton de Vichy, et de ses assesseurs (21 novembre).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes; Instruction; Assistance publique.)

GG. 1. (Registre.) — Petit in-4°, 387 feuillets, papier, et un certain nombre de feuillets d'un format plus grand, qui ont été pliés par le milieu pour être reliés (1); le tout en mauvais état.

1592-1674. — « C'est le papier et mémoire fait par moy M^{re} Anthoine Chevallyer, prebtre, curé de Vichy, pour mettre en datte et l'eaige et noms des enfans qui sont receuz par moy au saint sacrement de bapteam, fait ce troiziesme jour d'apvril mil cinq cens quatre-vingtz et douze... » — Baptême de Jean Mareschal, fils de [Claude], lieutenant en la châtellenie de Vichy (24 décembre 1592). — « Ce dernier jour de octobre [1596] est né le filz de Jacques Du Vergier, natif de la ville de Mercégny, et de Jehanne Mareschal, natifve de Vichy, estant de présant audit Vichy, aveq Blaise Durand. Et s'en sont allés de cette ville de Vichy en l'année V^eIII^{xx}X., au mois de janvyer, le XXVII^e (ou XXVI^e) dud. mois; et lad. ville a esté prise lad. année

(1) Les actes ne sont pas rangés dans l'ordre chronologique, les feuillets ayant été mélangés et les cahiers assemblés au hasard.

par le marquis d'Urfé et plusieurs autres dont nous avons esté assiégé par M^r le compte d'Augvergne... » (p. 11). — Baptêmes de Gabrielle, fille de Henri Faulquemont (16 août 1598. — p. 16); — de Jean, fils de Pierre Grange, procureur du Roi, et de Gilberte de La Chaize (22 juin 1598. — p. 16); — de Gaillard, fils de Jean Dalbost, notaire royal (20 juillet 1594. — p. 25); — du « filz de Jehan Guilhot, concierge de ceste ville de Vichy » (octobre 1594. — p. 27); — de François, fille de M^e Blaise Gravier, greffier de Vichy (17 décembre 1600. — p. 36); — de Luque, fille de Pierre Durand, pontonnier de Vichy (2 février 1603); — de François, fils de M^e Blaise Gravier, commis greffier (9 décembre 1604. — p. 80); — d'Antoine, fils de Vespasien Moys (1^{er} mars 1608); — de Jean, fils de François Gravier, grenetier au grenier à sel de Vichy (19 octobre 1605. — p. 91); — de Pierre, fils de Jacques Du Vergier et de Jeanne Mareschal (3 septembre 1606. — p. 99); — de Jean, fils de Durand Sicauld, procureur en la châtellenie (16 octobre 1608. — p. 118); — de Thomas, fils de Jean Semeaultre, ad-

ministéré dans l'église Saint-Blaise par François Mareschal, curé (novembre 1610. — p. 125); — de Gilbert, fils de Gaspard Mareschal, élu particulier en la châtellenie de Vichy (2 avril 1613. — p. 156); — de Claude, fils de Thomas Chasnyer, notaire royal, et de Charlotte de Jozian (25 septembre 1616. — p. 188); — de Georges, fils de Jean Vincent, sergent royal (12 juillet 1620. — p. 235); — de Claude, fils de Claude de Chazeron et de Laurence Bonjardin de Chambéry (22 avril 1621. — p. 245); — d'Amable, fille bâtarde d'Antoine Gaultier, sergent royal (27 avril 1621. — p. 247); — de Jean, fils de Gilbert Chevallier, procureur en la châtellenie (19 septembre 1621. — p. 250); — de Gilberte, fille d'André de Lestang, avocat (7 septembre 1626. — p. 315); — de Jacques, fils de Michel Raynaud, chirurgien (14 mai 1628. — p. 338); — de Charlotte, fille bâtarde d'Antoine Maublanc, capitaine des archers des gabelles (21 octobre 1628. — p. 342). — « Ce jourd'huy, XXV^e de novembre 1628, jour feste Sainte-Catherine, est arrivé ung grand abondance d'eau par neiges et pluyes, qui a desbordé la rivière d'Allier en telle sorte qu'elle a sappé la tour Guinauld et lieux circonvoysins grandement affligé, et mesmes dans la ville de Vichy, passant au travers des caves et maisons jusques vis-à-vis du logis de M^e François Mareschal. Dieu nous adciste. Faict le XXVII^e, audit an que dessus. CHASNYER » (p. 343). — Baptêmes de Gilbert, fils de Gilbert Regnauld, conseiller et avocat du Roi à Cusset (30 novembre 1628. — p. 344); — de Françoise, fille de noble Claude de La Chaize, élu particulier en l'élection de Gannat (8 mars 1631). — Décès de François Mareschal, curé de Vesse, enterré dans l'église du Mouëtier (8 décembre 1616); — d'Antoinette Durand, veuve de Jean Charly, voiturier par eau, qui fut brûlée dans un incendie (10 mai 1673. — p. 384); — de Gilberte de La Chaize, femme de Pierre Grange, procureur du Roi à Vichy (25 janvier 1625); — de Gaspard Mareschal, élu particulier (9 juillet 1622); — de Pierre Du Pouzadoux, receveur de Creuzierle-Vieux pour le comte de Busset (15 juin 1623); — etc.

GG. 2. (Registre.) — Petit in-4°, 550 pages, papier.

1631-1686. — Baptêmes, mariages et décès. — Mariages de Pierre Choisy, procureur du Roi et adjoind aux enquêtes de la châtellenie de Vichy,

avec Gabrielle Gravier (18 juin 1634. — p. 408 ⁽¹⁾); — de Pierre Fouet avec Jeanne Dayat, fille de Laurent, notaire royal (24 septembre 1634. — p. 411); — de Bertrand Mareschal, apothicaire, avec Françoise Choisy (20 janvier 1639. — p. 424); — d'Antoine Lalande, archer des gabelles, avec Marguerite Regnauld (30 juin 1650. — p. 449). — Liste des morts enterrés dans l'église paroissiale de Vichy par Julien-Amable Mosnier, curé, à partir de 1631 jusqu'en 1652: décès de Gaillard Bouchard, chirurgien, et d'Antoine Grange, avocat (8 octobre 1640); — de Louise de Gennetines, fille de M. de Gennetines, « estant aux bains à Vichy » (juin 1646. — p. 463); — de Guillaume Du Molin, religieux et sacristain de Savigny, décédé « aux bains » (1648. — p. 465); — de Jean Debelle et autres, soldats espagnols prisonniers de guerre (1648. — p. 466); — de Louise d'Allemagne, « décédée prenant les eaux » (1649. — p. 468); — de noble César Du Grippet, mort « de la cangrene qui se mit à sa cuisse, où il fut blessé, s'estant battu avec des cavalliers... » (1651. — p. 461). — *Catalogus infantium quos ego Julianus Amabilis Mosnier... baptisavi a die octava augusti 1631...* — Baptêmes de Catherine de Vict, fille de noble Jean de Vict, lieutenant général en la châtellenie de Vichy, et de Marie Treille (3 mars 1633. — p. 483); — de Gilbert, fils d'Antoine Maublanc, capitaine des gabelles, et de Philippe, sa servante (21 mai 1633. — p. 487); — de Pierre, fils d'Antoine Gravier, bourgeois de Vichy (8 mars 1634. — p. 494); — de Catherine, fille de Gilbert Duchapt, commis au grenier à sel (27 septembre 1635. — p. 513); — de Suzanne, fille de noble René de Jozien, sieur de Grandval, et de Madeleine de Bosredon (2 août 1636. — p. 526); — de Carolus, fils de Jean Tiercelin, praticien (14 novembre 1637. — p. 536); — de Claude, fils de Pierre Fouet, apothicaire (2 décembre 1637. — p. 536). — Bénédiction de la grosse cloche de la ville, « appelée Saint-Christofle, ayant esté rompue le 10^e jour d'aoust dernier... Et au bout du battant y a imprimé ces deux vers latins :

*Claudius hoc Gynard ferrum dedit, ipse patrinus
Signi, quod parochus Julianus Mosnier unxit.*

(11 octobre 1638. — p. 554). — Baptême de Marie, fille de François Gravier, notaire royal. Son parrain fut Louis d'Apchon, seigneur de Charmeil, et

(1) On a continué la pagination du registre précédent.

sa marraine Marie de La Croix, veuve de M. de Guénégaud (25 juillet 1639. — p. 564). — Baptêmes de Jeanne, fille de noble Pierre Godon (11 mai 1644. — p. 621); — de Marguerite, fille de Claude Quin, notaire royal (28 novembre 1644); — d'Étienne, fils de noble Pierre Godon, maréchal des logis du prince de Condé (26 novembre 1644. — p. 631); — de Jeanne-Simonne Du Saix, fille de..., maître cordonnier. Ont été parrain et marraine Jean-Louis de Bourbon-Chalus et dame Simonne Du Saix (20 mars 1645. — p. 634); — de Jean-Louis de Viet, fils de Jean, lieutenant général. Parrain, Jean-Louis de Bourbon-Busset; marraine, Isabelle d'Escoubleau, veuve du marquis d'Effiat (8 août 1645. — p. 639); — d'Antoine, fils de Gaillard Dalbost, notaire royal (3 septembre 1646. — p. 650); — de Jacques, fils de Gilbert Duchapt, bourgeois (1^{er} avril 1648. — p. 675); — d'Antoine, fils de noble Claude Crezol, docteur en médecine. Parrain, Antoine L'héritier; marraine, Antoinette de Foudras-Contansson (7 juin 1648. — p. 679); — de Charlotte, fille de François Cousin, sieur de la Motte et de Cornil, lieutenant général au bailliage de Montpensier (17 octobre 1649. — p. 699). — Recettes pour guérir le flux de sang et plusieurs autres maladies, et notes diverses de Jean Ray, vicaire à Vichy (1686. — p. 731). — Décès d'Antoine Gravier, procureur du Roi au grenier à sel (8 juillet 1670. — p. 743); — de Thérèse de Musy, abbesse de Saint-Jouarre (22 juillet 1670); — de Pierre Fouet, apothicaire (16 octobre 1671. — p. 750); — de Michel Denis, prêtre de l'Oratoire (8 juin 1672. — p. 754); — d'un mendiant inconnu « qui avoit un pourpoint de veau » (23 novembre 1652. — p. 758); — de M^e Isaac Cochon, commis au sel (9 septembre 1654. — p. 771); — d'Antoine Gaultier, capitaine des archers des gabelles (27 janvier 1655. — p. 772). — Régularisation du mariage de messire Louis d'Apchon avec dame Claude de Vandeil (20 juin 1664. — p. 914). — Décès du sieur Chaffin, homme de chambre de M. de Gadaigne, qui fut assassiné (10 août 1666. — p. 951); — de Pierre Farges, « faiseur de batteaux » (4 novembre 1666. — p. 953); — etc.

GG. 3. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier. Quelques feuillets ont été endommagés par l'humidité.

1658-1684. — Baptêmes, mariages et décès. —

Mariages entre Antoine Ray, marchand, et Jeanne-Charlotte Fouet, fille de M^e Pierre, apothicaire (11 février 1659); — entre honorable Jean Briandet, natif de Saulieu, et demoiselle Suzanne Grange, fille de Jean, procureur du Roi en la châtellenie de Vichy (13 février 1659). — Baptêmes de Gabriel, fils de Claude Dupuy, chirurgien (7 avril 1661); — de Jacques, fils d'Antoine Villatte, maître vitrier (15 juin 1621); — de Geoffroy, fils d'autre Geoffroy Sicauld, procureur en la châtellenie (25 septembre 1661); — de Marie, fille de François Mareschal, sieur de la Roche (16 octobre 1661); — de Claude, fils de Jean Boizeau, archer des gabelles (5 novembre 1662); — de Jean-Joseph, fils d'Antoine Gravier, procureur du Roi au grenier à sel, et de Marie Genin (8 mars 1663); — d'Anne, fille de M^e Étienne de Benoist et de demoiselle Jeanne Viillard (8 juin 1664); — de Gaillard, fils de M^e Jean Dalbost et de Sainte Chomeil (28 août 1665); — d'Étienne, fils de M^e Étienne Faulquemont et de dame Marie Millet (10 janvier 1666); — d'Étienne, fils de M^e Claude La Grange et de demoiselle Françoise Martinet (9 décembre 1666); — d'Étienne, fils de M^e Jean Moreau, procureur du Roi en la châtellenie, et de Claude Delignier (22 avril 1667); — d'Antoine, fils de Denis Pérard et d'Élisabeth Chomeil (1^{er} mars 1668); — de Françoise, fille de M^e Jean-François Fouet et de Jacqueline Mareschal (14 juin 1668); — de Jeanne, fille de Claude Arnauld, chirurgien, et de dame Madeleine Choisy (19 janvier 1669); — de Marianne, fille de Gabriel Reynaud, contrôleur général de la maréchaussée de Bourbonnais (20 avril 1669); — d'Antoine, fils de M^e Marc Brughère, contrôleur aux traites foraines (5 novembre 1671); — de Pétronille, fille de M^e Jean Pasquier, « hoste » de Saint-Éloy (3 mai 1672); — de François-Gabriel, fils de Jean Dapchier, meunier (21 septembre 1673). — Baptêmes de Guillaume-Gabriel, fils de Charles Bouchard, chirurgien (15 juin 1675); — d'Amable, fille de Jacques Tonneau, hôte de la Croix-Blanche (20 mars 1674). — Décès de Jacques Choisy, secrétaire de la ville (7 décembre 1674); — de Bertrand Mareschal (9 mars 1675). — Baptême de Jean-Victor, fils de François Mareschal, sieur de la Roche, et de Catherine Tavernier (10 octobre 1675). — Mariage de M^e Gilbert Martin, de Gannat, avec demoiselle Catherine de Benoist (17 février 1676). — Baptême d'Anne, fille de Louis de Bourbon, comte de Busset, et de Madeleine de Barmondet (3 septembre

1676). — Décès de M^{re} François Mareschal, sieur de la Roche (13 septembre 1676); — de Nicolas Comte, natif d'Angers, maître d'école de Vichy (4 février 1677). — Mariage de Claude Fouet, docteur en médecine, avec demoiselle Anne Sicauld (25 décembre 1677). — Décès de vénérable homme Claude Mareschal, curé de Vichy, enterré dans le chœur de l'église Saint-Blaise (1^{er} mars 1678); — de Nicolas Desforges, garde du sel à Vichy (15 juin 1678); — de François Gravier, procureur à Vichy (26 juillet 1678); — de Pierre de Lespinnasse, d'Amplepuis (11 août 1678). — Mariage de Nicolas Faulquemont avec Madeleine Lorut (9 septembre 1678). — Décès de messire Pierre Garanchon, aumônier du Roi, officiel métropolitain et custode de l'église de Lyon (16 octobre 1678); — de Marie Gravier, femme de François Hannequin, notaire royal (25 décembre 1678). — Mariage entre noble Blaise Dufloquet, avocat en Parlement, et demoiselle Marie-Amable de Vict de Pontgibaud (entre le 20 et le 30 juin 1679). — Baptêmes de Mathurin, fils de Charles Rigondet, sergent royal (14 juin 1679); — de Paul, fils de Charles Bouchard, capitaine des gabelles (1^{er} septembre 1679). — Décès de Jean de Luzène, avocat en Parlement (5 janvier 1680); — de Pierre Choisy, substitut du procureur du Roi, « et a esté enterré dans l'église du Moustier » (7 mai 1681). — Mariage entre Louis-Charles de Vict, lieutenant général en la châtellenie de Vichy, et Jeanne de Doyat (20 juillet 1681). — Décès de Pierre Sarrazin de Bonnefont, gentilhomme (10 mars 1682); — « d'un pauvre de l'hôpital » (14 mai 1682). — Mariages de Jean-Joseph de Luzène, lieutenant général de Randan, avec Marie-Amable Gravier (6 juillet 1682); — de maître Gilbert Rouze, grenetier au grenier à sel de Sancoins, avec Anne Rigondet (18 février 1684). — Baptême d'Étienne, fils de M. de Saint-Yon, contrôleur aux tailles (28 mars 1684); — etc.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

1685-1700. — Baptêmes, mariages et décès. — Mariages de M^{re} Balthazar-Gabriel de Jas, seigneur de Villars, avec demoiselle Anne de Benoist (5 mars 1685); — de noble Geoffroy Sicauld, sieur des Niccollets, fourrier ordinaire des logis de madame la Dauphine, avec Marie Rivière (6 avril 1685). — Baptême de Jeanne, fille de François de Benoist,

sieur de Chassignolles, receveur des gabelles, et de Marie Forest (22 octobre 1685). — Mariages de Jean Moreau, procureur du Roi au grenier à sel, avec demoiselle Pétronille Batignon (22 janvier 1686); — de Charles de Chargereau, garde du Roi, avec Anne de Beaudéduit (11 août 1686); — de Jean de La Chaise, procureur du Roi à Vichy, avec Marguerite Quin, veuve d'autre Jean de La Chaise (sans parenté). — Baptêmes d'Antoine, fils de Geoffroy Sicauld, écuyer, fourrier des logis chez la Dauphine (3 février 1687); — de René, fils de Claude Fouet, médecin du Roi. Furent parrain, René Hinselin, seigneur d'Hautecourt; marraine, Marguerite d'Aligre, duchesse de Luynes (1^{er} septembre 1687). — Décès de Geoffroy Sicauld, ancien procureur (28 février 1688); — de Jean Ray, vicaire des églises de Vichy (8 mai 1688). — Mariage de Jean Loiseau de la Vesvre, gentilhomme de la fauconnerie, avec demoiselle Geneviève Gravier (11 janvier 1689). — Baptêmes de Louise-Marguerite, fille de Christophe de Beau cousin, commissaire ordinaire des guerres et receveur au grenier à sel (23 janvier 1690); — d'Étienne, fils de Jacques Faulquemont, notaire royal et procureur (14 juin 1690). — Décès de demoiselle Madeleine Prost, femme de Jacques Dupuy, élu en l'élection de Gannat (15 septembre 1690). — Baptême de Charles-Claude, fils de Charles Bouchard, capitaine des gabelles (26 avril 1691). — Décès de messire Claude de Talaru, marquis de Chalmazel (20 juin 1691). — Mariage de François Faulconnet, procureur d'office de Boucé, avec Marie Arnauld, fille de Claude, maître chirurgien de Vichy (17 juin 1691). — Baptêmes de [Hugues], fils de Jean-Louis Rastoil, huissier du Cabinet de S. A. R. Monsieur, et de Dorothée Vinssat du Verger (18 juillet 1691); — de Marguerite, fille de Claude Valette, bourgeois. Parrain, messire Bernard-François Chevalier, marquis de Gesvres, premier gentilhomme de la Chambre du Roi; marraine, Marie-Marguerite Bontemps, femme du président de Thorigny (17 septembre 1691). — Mariages de François Fouet, bourgeois, avec Marie Briandet (1^{er} janvier 1691); — de Claude Des Chaises, écuyer, seigneur de Poifoux, avec Anne-Charlotte de La Tour (18 février 1692). — Décès de messire Louis de La Rochefoucauld, comte de Lauras (11 juin 1695); — de Joseph-François Legaigneux, écuyer, sieur de Tessé, avocat en Parlement, demeurant ordinairement à Paris (2 octobre 1695); — de Pierre Le Noble, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de Saint-

Denis (2 novembre 1695). — Mariage de Gilbert Briandet, avocat en Parlement, avec Françoise Dousset (23 novembre 1695). — Décès d'Antoine Brioude, maire de la ville de Montluçon et élu de Nevers (4 novembre 1695); — d'Antoine Daquin, ancien premier médecin du Roi (18 mars 1696); — de Gilbert de Beaudéduit, officier de dragons (14 mars 1697); — d'Antoine Gravier, prêtre communaliste de Saint-Blaise (11 octobre 1697); — d'Antoine Ray, premier consul de la ville de Vichy (31 décembre 1697). — Mariage entre M. Antoine Intrand, président en l'élection de Gannat, fils de Jean-Joseph, médecin ordinaire du Roi, et demoiselle Claude Dupuy (23 septembre 1698). — Baptême de Louis-Charles, fils de Louis Devaux, grenetier au grenier à sel de Vichy, et de Claude-Marie Le Belle (29 mai 1700); — etc.

GG. 5. (Registre.) — In-4, 236 feuillets, papier.

1701-1717. — Baptêmes, mariages et décès. — Décès de Julien Girard, capitaine des gabelles (19 juin 1701). — Mariages de Pierre Gorre, sieur du Lacq, lieutenant assesseur civil et criminel au bailliage de la Charité, avec Françoise Rivière (24 novembre 1701); — de Claude Bresson, huissier royal, avec Anne Delinier (18 juillet 1702). — Décès de Charles, comte d'Aubigné, gouverneur du Berry, enterré dans l'église des Célestins (22 mai 1703). — Baptêmes de François Desbrest (22 juin 1703); — de Henri-Louis-Oswald Gravier, fils de Jacques. Parrain, Henri-Oswald de La Tour-d'Auvergne; marraine, dame Marie-Louise de Senecterre, comtesse de Payre (7 juillet 1703). — Décès de Jean de Janzac, écuyer, seigneur de la Ronde, capitaine des portes de Bouchain, natif d'Artonne (22 septembre 1703). — Baptême de Marie, fille de Pierre La Motte, maître d'école de Vichy (3 août 1704). — Décès de Jacques Puthod, notaire royal et procureur de Montrevel-en-Bresse (2 juillet 1705); — de Jean Lefebvre, receveur des aides (6 octobre 1705). — Baptême de Pierre, fils de Jacques Gravier, président des traites foraines, et de Marie Dusaray (2 décembre 1705). — Mariage de Simon-Gilbert de Rastoil, lieutenant de cavalerie, fils de feu Louis, gouverneur de Cusset, capitaine-châtelain de Vichy, avec demoiselle Marguerite Sicauld (8 février 1706). — Décès d'Antoine Cerveau, huissier

(21 février 1706); — de Pierre de Ronne, conseiller au bailliage de Rouen (17 mai 1706); — de messire Louis-Charles de Vict de Pontgibaud, gouverneur et lieutenant général de Vichy (11 juin 1707); — de Pierre de Barbançois (22 septembre 1707); — de Gilbert Devaux, avocat en Parlement, sieur des Aragons (16 novembre 1707); — de Charles Rigondet, huissier royal (5 juin 1708). — Baptême de Jeanne Aubery, fille de Pierre, capitaine de la brigade « établie pour la conservation des fermes » (3 septembre 1708). — Décès de Denis Choisy, greffier en chef de la châtellenie (27 octobre 1708). — Mariages de François-Étienne Briandet, procureur du Roi en la châtellenie, avec Madeleine Dupuy (7 janvier 1709); — de François Desrolines, avocat en Parlement, avec Geneviève Fouet (30 avril 1709); — de François Labeylonie, fils de Guillaume, notaire à Turenne, avec Madeleine Faulconnet (13 août 1709); — de Jacques Forissier, avocat en Parlement, avec Amable Sicauld (24 février 1710); — de Jean-Claude Bardou, seigneur du Méage, ancien enseigne des Gardes françaises, avec Catherine de Vict de Pontgibaud (14 mars 1710); — de messire Christophe Jomin, capitaine des gabelles, avec Jeanne-Marie Raynaud, veuve de messire Jean Carterat (24 mai 1710). — Baptême de Claudine, fille d'Antoine Intrand de Chillat, premier président en l'élection de Gannat (17 août 1710). — Décès de Jeanne Fouet, femme de Joseph Guérin, procureur (4 avril 1712); — de M^e Gilbert Estienne, médecin à Molles, tombé dans la rivière d'Allier en allant à Font-Salive, où l'on célébrait la Sainte-Radegonde (10 avril 1712); — d'Antoine Joly, président des traites foraines de Roanne (30 mai 1712). — Baptême de Claude-Gabriel, fils de Claude Douet, écuyer, demeurant à Lyon (26 juin 1712). — Décès de Jacques Delorme de Pagnac (3 février 1713); — de Michel Choisy, greffier (6 mai 1713); — de François Fouet, frère du docteur (8 février 1714); — de messire Nicolas de Lamartine, écuyer, conseiller au présidial de Mâcon (19 mai 1714); — de Jean de Lagrange de Larnat, ancien chanoine de Moûtier (9 septembre 1714); — de messire Claude Fouet, docteur en médecine et intendant des eaux minérales de Vichy (26 novembre 1715). — Baptêmes de Claude, fils d'Alexandre Cornil, meunier, et d'Anne Sornin (18 mars 1716); — de Jacques-Joseph, fils de Jean Delaire, chirurgien (19 mars). — Décès d'Antoine La Colonge, marchand à Renaison (8 juin 1716); — de Marie-Suzanne

d'Avant, veuve de Charles, comte de Beaumont, qui a été inhumée dans l'église des Capucins (12 août 1717). — Baptême de Jacques, fils d'Antoine Bourdin, procureur du Roi en la châtellenie de Moulins (25 août 1717). — Décès de Geneviève Gravier, veuve de Jean Loiseau de la Vesvre, inhumée dans la chapelle de l'hôpital (9 septembre 1717); — de Jean-Joseph Sicauld de la Ramas (27 novembre 1717). — Baptême de Joseph, fils de Jean-Claude Bardon du Méage (15 décembre 1717); — etc.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1717-1733. — Baptêmes, mariages et décès. — Baptêmes de Michel, fils de Geoffroy Sicauld, receveur au grenier à sel de Vichy. « Le parrain, haut et puissant seigneur Michel de Chamillart, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi; la marraine, haute et puissante dame madame Élisabeth-Thérèse Le Rebours, épouse dudit seigneur »; présent « Hiérôme de Chamillart, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Dôle » (22 mai 1717); — de Marie-Madeleine, fille de Saturnin Larbaud (25 juin 1718). — Décès de Jean de La Chaise, avocat en Parlement (25 février 1718). — Baptême de Jean, fils de noble François-Étienne Briandet, avocat en Parlement, procureur du Roi en la châtellenie de Vichy (14 février 1719). — Mariages de Jean-Jacques Poncet, fils du juge du prieur de Saint-Germain-des-Fossés, avec demoiselle Raymonde Choisy (22 août 1719); — de Jean-Claude Pasquet, greffier en chef de la ville et châtellenie de Saint-Germain-des-Fossés, avec Raymonne Faulconnet (23 janvier 1720); — d'Alexandre Cornil, marchand voiturier, avec Françoise Gibbon (25 juin 1720). — Baptême de Marie, fille de Jacques Forissier, châtelain et lieutenant général de Vichy, et d'Amable Sicauld (14 juillet 1720). — Mariage d'Antoine Faulquemont avec Gilberte Du Lyon, fille de Pierre, gendarme du Roi (29 juillet 1720). — Décès de Jean Delaire, maître chirurgien (26 mai 1721); — de Gilbert Garreau, curé de Jaligny (26 septembre 1721); — de sœur Anne de La Gasche, supérieure des filles de la Charité de l'hôpital de Vichy (12 novembre 1721); — de Pierre Berger, employé dans les gabelles (28 septembre 1722); — de Catherine Guillermin, veuve de Jean Villatte, marchand (6 février 1722); — de Jacques

Gravier, président aux traites foraines de Vichy (6 mars 1722); — de Joseph Rabusson, lieutenant en la châtellenie de Gannat (30 mai 1722); — de Cyr de Servat, lieutenant-colonel au régiment d'Orléans (10 juillet 1722); — de René de Gombons du Coudray, avocat en Parlement (30 septembre 1724). — Mariage de M^o Étienne Plantade, chirurgien, avec Catherine Raymondin (6 décembre 1723). — Baptême de Claude, fils de Joseph Guérin, notaire royal (1^{er} juillet 1725). — Décès de Joseph Mareschal, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame de Montpeyroux et ancien curé de Vichy (6 juillet 1725); — de Jacques Estienne, chirurgien (30 septembre 1725). — Baptêmes de Marie, fille de M^o Geoffroy Sicauld de la Ramas, seigneur de la Guillermie (11 octobre 1725); — de Pierre, fils d'Antoine Sornin, vigneron (1^{er} juin 1726). — Décès de Jean Dalbost, prêtre communaliste de l'église Saint-Blaise (20 mars 1726); — de François Savignac, maître tailleur d'habits (16 juin 1726); — de Madeleine Desgouttes, veuve de Huguet Guerrier (21 décembre 1726). — Baptême de Jean-Claude, fils de messire Jean-Jacques Rouher, écuyer, seigneur de Saint-Étienne-du-Bas (2 novembre 1726). — Mariages de Gilbert Mallat, fils de Simon, recteur des écoles de la ville de Charroux, avec Marguerite Guillermin (29 janvier 1727); — de messire Pierre-Joseph Fouet, bourgeois de la ville de Lyon, fils de messire Claude, en son vivant intendant des eaux minérales de Vichy, avec demoiselle Gabrielle Desbrest (9 mai 1727). — Décès d'Anne Sicauld, veuve de messire Claude Fouet (28 août 1727); — de Charles, fils de Gaspard Destouches, capitaine de la brigade de Vichy (19 novembre 1727); — d'Antoine Ribaud, maître apothicaire (19 janvier 1728). — Mariage de Jean-Simon Gravier, président des traites foraines de Vichy, avec demoiselle Jeanne Dalbost (9 février 1728). — Décès de Claude de Pons, ancien prieur et seigneur du Petit-Moùtier, au diocèse d'Angers (2 juin 1728); — de demoiselle Procule Mareschal, veuve de Gabriel Berrier, apothicaire du bourg des Bains (8 mars 1729); — de François Fouet, bourgeois (1^{er} avril 1729); — de messire Jean-Joseph de Luzène, écuyer, avocat en Parlement, secrétaire du Roi, maison et couronne de France (30 septembre 1729); — de Geoffroy Sicauld de la Ramas (22 février 1730); — de dame Jeanne-Catherine de Bernard, veuve de Christophe Du Plessier (22 septembre 1730). — Mariage de Louis Le Bost, maître entrepreneur,

avec Gilbert Prajoux (17 octobre 1730). — Décès d'Antoine Bourdin, procureur du Roi en la châtellenie de Moulins (25 mai 1731); — de Louis Devaux, grenetier au grenier à sel de Vichy (18 novembre 1732). — Mariage de M^e Marien Dubois, employé dans les affaires du Roi à Vichy, avec Amable Hannequin (7 janvier 1733); — etc.

GG. 7. (Registre.) — In-4, 123 feuillets, papier.

1733-1748. — Baptêmes, mariages et décès des églises Saint-Blaise et Saint-Christophe du Moûtier. — Décès de Claude Barillet, garçon chirurgien, qui se noya à la pêche, dans le ruisseau du Sichon (8 août 1733). — Baptême de Marianne, fille d'Antoine Verrier, commis aux aides (28 octobre 1733). — Décès de Julien Sailhart, dit Du Héron, capitaine réformé de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (10 novembre 1733). — Abjuration de Henri-François Thiébaud, orfèvre, originaire de Neufchâtel, « qui avoit eu le malheur de naître dans le sein de l'hérésie » (4 février 1734). — Décès de Joseph Guérin, notaire royal et procureur en la châtellenie de Vichy (28 avril 1735). — Mariages de Pierre-Jacques Lemaire, greffier en chef au grenier à sel, avec Marie-Jeanne François (23 juin 1735); — de Louis Desbrest de Bort, grenetier au grenier à sel de Vichy, avec Madeleine Arnould (21 novembre 1736). — Baptême de Claude, fils de Louis Charles, avocat en Parlement (2 janvier 1737). — Mariage de Benoît-André Monteil, sieur de la Coste, avec demoiselle Anne-Auzelle Forissier (22 janvier 1737). — Décès de Denis Morin, sieur des Grivats, procureur du Roi à Roanne, dont le corps fut emmené pour être inhumé à la Pacaudière, dans le tombeau de ses ancêtres (19 mai 1737); — de Charles Douet, greffier en chef du Parlement de Dombes (5 avril 1738). — Baptême de Marie-Pierre, fille de Jean Le Groing, écuyer, seigneur de Fontnoble (24 mars 1739). — Décès d'Antoinette de Montigny, femme de Jean-Louis Des Chaises, sieur du Chezeau (15 juillet 1739). — Baptême de Pierre-Jacques Forestier, fils de Jean-Baptiste, bourgeois de Vichy, et d'Antoinette Desbrest (30 juillet 1739). — Mariages de Gabriel Causse, hôte du logis des Trois-Maures, à Saint-Pourçain, avec Marie, fille de Gilbert Blesbois, hôte du logis du Dauphin, à Vichy (13 janvier 1740); — de Gilbert Larbaud, bourgeois de

Vichy, avec Jacqueline Desbrest (23 février 1740); — d'Antoine-Jean-Baptiste Touvenot, contrôleur général des fermes du Roi, avec Diane-Dorothee de Rastoil (24 juillet 1741). — Baptême de Dorothee-Suzanne, fille de Charles Sicauld, écuyer, seigneur de la Motte (2 septembre 1741). — Mariage de Jacques Georgeon, bourgeois d'Abrest, avec demoiselle Anne Duranton (16 janvier 1742). — Décès de Henri Parchot, sieur des Morins, officier chez le Roi (14 mars 1742); — de Gabriel Collas, employé dans les fermes du Roi (13 octobre 1742); — de demoiselle Marie Mareschal (13 mars 1744); — de Pierre-Auguste Du Rosel, ancien capitaine des carabiniers; — d'Antoine Duval, hôte du logis de l'Écu, à Clermont-Ferrand (23 juin 1744); — de Charles de Passelaigue, visiteur des fermes du Roi (22 juin 1745). — Mariage de Joseph-François Bardon du Méage avec Dorothee Sicauld (21 février 1746). — Décès de Jean Forissier de Fontréole, avocat en Parlement, procureur du Roi au grenier à sel de Vichy (6 mars 1746). — Mariage de Jean-Marie Revanger de Villars, capitaine au régiment de Cambresis, avec Marie-Anne Sicauld (17 janvier 1748). — Procès-verbal de la pose de la première pierre de l'hôpital de Vichy, dans laquelle fut enchassée une plaque de cuivre portant l'inscription suivante :

« A LA GLOIRE DE DIEU.

« La première pierre de cet édifice a été posée le vingtième mars mil sept cent quarante-huit par les administrateurs, au nom de très haute et très puissante dame, madame Christine de Noailles, décédée le quatorze février dernier, veuve de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Antoine de Gramont, pair et maréchal de France, souverain de Bidache, gouverneur et lieutenant général pour le Roi, dans les royaumes de Navarre et pays de Béarn, des ville et château de Bayonne et lieux adjacents, colonel des Gardes françaises, pour servir de monument de la protection et des bienfaits de laditte dame maréchale duchesse de Gramont pour cet hôpital pendant plus de quarante ans.

Requiescat in pace. »

Décès de messire Claude-Gilbert de La Cueille, vicomte de Châteaugay (18 décembre 1748); — etc.

GG. 8. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1749-1765. — Baptêmes, mariages et décès. — Baptême d'Antoine-Melchior, fils de Louis Desbrest de Bort, grenetier au grenier à sel de Vichy (6 janvier 1749). — Mariage entre M^e Jacques Desnoyer, bourgeois, et Marie-Jeanne Briandet (5 février 1749). — Procès-verbal de la bénédiction de la première pierre de la chapelle de l'hôpital de Vichy (16 mai 1749). — Décès de Marguerite Girard, veuve de Bernardin Chirac, de Lyon (21 mai 1750). — Baptême de Geoffroy, fils de Jean-Marie Revanger de Villars, capitaine au régiment de Cambrésis (24 juillet 1750). — Mariages de Pierre Guérin, receveur au grenier à sel, avec Marie Rougane (7 décembre 1750); — de Jacques Sauret, notaire royal, avec Madeleine Mandon (9 février 1751). — Baptêmes de Pierre, fils de Jean-Baptiste Ogerdias, huissier royal (9 mars 1751); — d'Antoinette, fille d'André Morel, capitaine des gabelles (23 avril). — Décès de Gaspard Cartelier, visiteur au bureau des traites de Vichy (23 juillet 1751); — de Jean-Jacques Berger, ancien avocat au Conseil privé du Roi (31 août 1751). — Baptême de Marie-Françoise, fille de Gabriel Barron de Chardin, avocat en Parlement, et de Gabrielle-Françoise de Benoist (31 janvier 1752). — Décès de M^e Nicolas Colin, avocat en Parlement, châtelain de Vichy (23 mars 1752); — de Jacques Forissier, ancien châtelain de Vichy (6 octobre 1752); — de M^{re} Antoine Fouet, gradué en Sorbonne, « diacre de cette ville » (22 décembre 1752). — Mariage d'Antoine Granghon, marchand à Ris, avec Thérèse Bargirot (20 février 1753). — Translation, dans la chapelle du nouvel hôpital, des ossements exhumés dans celle de l'ancien. « Les ossements des corps de la famille Fouet, qui avoit un tombeau séparé, du côté droit de l'autel », sont déposés dans une fosse particulière, aussi vers le côté droit de l'autel de la nouvelle chapelle, en vertu de la fondation faite par le docteur Fouet, intendant des eaux minérales de Vichy (14 mars 1753). — Décès de Pierre Lemoine de Périgny, capitaine des vaisseaux du Roi, major de la marine au département de Toulon (9 octobre 1753). — Mariage d'Étienne de Fougerolles, receveur des traites, avec demoiselle Anne Desbrest (21 janvier 1754). — Baptême d'Anne-Françoise-Philippine, fille d'Emmanuel Tardy, intendant des eaux mi-

nérales de Vichy (29 mai 1754). — Décès de Catherine de Viet de Pontgibaud, femme de Jean-Claude Bardon du Méage (7 juillet 1754). — Baptême de Jean, fils de Jean-Baptiste Lecousturier, contrôleur dans les fermes (14 juillet 1754). — Décès de Proculé Intrand de Chillat (8 novembre 1754). — Baptême de Jean-Marie, fils de Joseph-François-Marie de Bardon, seigneur du Méage (30 novembre 1754). — Décès de Geoffroy Sicauld, seigneur de la Ramas (4 mars 1755). — Baptêmes de Jean-Joseph, fils de Pierre Gravier des Granges, grenetier au grenier à sel de Vichy (2 juillet 1755); — d'Antoine-Henri, fils de Jean-Marie Revanger de Villars (15 juillet 1755). — Décès de Gabriel Barron, prêtre, ancien doyen du chapitre d'Ennezat (24 mai 1756). — Baptêmes de Joseph, fils de Jean-Marie Revanger de Villars (15 juillet 1756); — de Pierre, fils de Jean-Baptiste Monvoisin, notaire royal, et de Gilberte Larbaud (29 mai 1757); — de Jacques, fils de François Ray, principal du collège de Vichy (23 juin 1757); — de Gabriel-Alexandre, fils de Joseph-François-Marie de Bardon (31 janvier 1758). — Décès d'Alexandre Barron, ancien référendaire à la Cour des aides de Clermont-Ferrand (8 avril 1758); — d'Antoine Sicauld, écuyer, sieur de la Motte (27 mai 1758); — de Geoffroy Plantade, chirurgien (2 mai 1759); — d'Antoinette Desbrest, femme de Charles Bouérot, intendant des eaux minérales (30 août 1760). — Mariages d'Antoine Aulfauvre, docteur en médecine, avec Anne, fille de Jean-François Rabusson, notaire (1^{er} septembre 1760); — de Jean-Joseph Gravier, président aux traites foraines de Vichy, avec Madeleine Desbrest (16 septembre 1760); — de Claude, fils de feu Jean Tixier, sieur de Bois-Robert, ancien garde du Roi, avec Marie Gravier (3 janvier 1761); — de Jean-Baptiste Perrin, sieur des Paraudes, avec Marie Gardin (16 juin 1761). — Décès de Christophe Soisson, huissier royal (2 juillet 1763); — de Jean-Simon Gravier, président aux traites de Vichy (17 octobre 1763); — de Marguerite Colin de Gévaudan, femme du sieur de Terraules, mousquetaire de la Garde du Roi (18 avril 1764). — Mariages de Geoffroy Cornil, marchand, avec Marie-Madeleine, fille de Pierre Bourdelier, aussi marchand (22 janvier 1765); — de Joseph-Jacques Rougane, avocat en Parlement et receveur des traites à Vichy, avec Marie-Élisabeth Gravier (12 février 1765). — Décès d'Anne Maudon, femme de M. Desbrest de Bort (24 septembre 1765); — etc.

GG. 9. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1766-1780. — Baptêmes, mariages et décès. — Décès de Joseph Bourgeois, contrôleur au bureau des traites (29 octobre 1766); — de Marie-Anne Sicauld, femme de Jean-Marie Revanger de Villars, sieur de Chassignolles (30 octobre); — de dame Suzanne de Douhet de Puymoulinier, veuve de Jacques Delorme, comte de Pagnac (5 novembre 1766); — de Jean Charles, gardien visiteur au bureau des traites (13 décembre 1766). — Mariages d'Antoine Bonnet, contrôleur aux traites foraines, avec demoiselle Dorothee, fille de feu Pierre Bargirot, notaire royal (15 décembre 1766); — de Gabriel Vigier, notaire royal, avec Marie Bernard (3 mai 1768). — Décès de Pierre Gravier des Granges, président au grenier à sel de Vichy (14 novembre 1768); — de Marie-Madeleine Revanger de Villars (13 mars 1769). — Mariage de Sébastien Dupuy, notaire royal et procureur fiscal en la châtellenie de Lezoux, avec Marie-Jeanne Gravier (9 janvier 1770). — Baptême de Nicolas-Marie, fils de Robert-Antoine Giraud, intendant en survivance des eaux minérales de Vichy (31 janvier 1770). — Décès de Geneviève Gravier (26 mars 1770). — Levée du corps de messire Claude-Marie Gaudin, vicaire général de Troyes, abbé d'Angle, conseiller en la Cour des décimes à Paris (24 juin 1770). — Bénédiction d'une cloche pour l'église Saint-Blaise (22 juillet 1770). — Baptême de Jean-Geoffroy, fils de Geoffroy Cornil, notaire royal (11 février 1771). — Mariage d'André, fils d'Yves-Louis Charles, sieur de Tissonnière, bourgeois de Saint-Germain-des-Fossés, avec Marguerite, fille d'Étienne Boivin, notaire et procureur (4 mai 1773). — Décès de Gilbert Blessebois, hôte des Bains (3 juin 1773). — Mariage d'Antoine Lamouroux, d'Ébreuil, avec Reine Peyrolet (8 février 1774). — Baptême de Catherine, fille de feu Jean Souallhat, employé dans les fermes (15 mai 1774). — Décès de Reine Passinge, femme de Robert-Antoine Giraud, intendant des eaux de Vichy (6 octobre 1774); — de messire Louis-Germain Lespicier de Villars, ancien maréchal des logis des cheveu-légers de la Garde ordinaire du Roi et mestre de camp de cavalerie (27 décembre 1774). — Baptême de Marie, fille d'Emmanuel-Joseph Tardy, bourgeois (7 février 1775). — Décès de messire Jean Guérin, curé de Vichy (18 juin

1775). — Baptême de Jean-Baptiste, fils de François-Charles de La Tour, bourgeois de Vichy (2 septembre 1775). — Décès de Claude Cornil, employé dans les fermes du Roi (5 mai 1776). — Baptême de Marie-Thérèse, fille de Charles Gaulmin, receveur des aides au département de Vichy (22 juin 1776). — Mariage de Jean-Joseph Gravier avec Claudine, fille de Pierre Martinant de Préneuf, lieutenant au bailliage royal de Cusset (22 janvier 1777). — Décès de Catherine Colin de Gévaudan (26 février 1777). — Mariage d'Antoine-Melchior Desbrest, receveur des aides, avec Marie-Françoise, fille de feu Pierre Gravier des Granges (25 novembre 1777). — Baptême de Pierre-François, fils de Jean-Joseph Gravier du Monsseaux, bourgeois de Vichy (6 décembre 1777). — Mariage de Jean Larbaud, marchand cirier de Creuzier-le-Vieux, avec Catherine Prêtre (2 mars 1778). — Décès de Marie-Anne, fille de Georges Peyrol, ancien maître d'école (8 août 1778). — Mariage de Gilbert Maignol, bailli et premier juge de la ville d'Artonne, avec demoiselle Marie-Genèse-Nicolas-Madeleine, fille de Jacques Sauret, sieur de Varennes (9 février 1779). — Décès d'Antoine Touvenot, receveur au grenier à sel (28 mars 1779); — de Joachim Chapuis, ancien procureur au bailliage de Mâcon (9 septembre 1779). — Baptême de Marguerite, fille de Joseph Rougane, procureur du Roi aux traites foraines (28 décembre 1779). — Mariage d'Étienne Magnot, dit La Montagne, vétéran au régiment de Soissons, natif du Mayet, avec Pétronille Claire (18 janvier 1780). — Décès de dame Anne Maspacier, veuve de Jean de La Ramas (26 mars 1780); — de Pierre-Antoine-Marie Branche de Merlot, négociant à Nantua-en-Bugey (1^{er} juillet 1780). — Mariage de Victor Bardonnet, fils de Jean-Baptiste, seigneur de Neuville, avec Anne-Gabrielle Aufauvre (4 juillet 1780). — Décès de Jean-Guillaume Gosselin, inspecteur commandant au palais des Tuileries (25 août 1780). — Reconnaissance d'un enfant naturel par Nicolas-Charles Lachaussée et Françoise Laplanche (10 mai 1780); — etc. — Dans ce registre se rencontre en outre la note suivante: « Le vingt-quatre aoust mil sept cent soixante-quinze, il est tombé une grêle affreuse, qui a détruit tout ce qui étoit sur terre. Les vignes ont été coupées, de façon qu'il n'y a aucune espérance de cueillir un raisin de trois années. On a été obligé de couper toutes les vignes entre deux terres, afin qu'ils puissent repousser. Toutes les vitres et thoules ont été fra-

cassées. Il faudra bien des années pour en réparer le dommage. Aucun homme vivant ne se souvient d'avoir vu grêler à Vichy de façon à y faire du dommage jusqu'à cette époque-cy. GIRAUD, curé de Vichy. »

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1781-1792. — Baptêmes, mariages et décès. — Décès de Marie-Élisabeth Sonolet, femme de défunt Joseph Bourgeois, contrôleur au bureau des traites (22 janvier 1781). — Mariage de Pierre Delapchier-Duchassaint, docteur en médecine à Lezoux, avec Élisabeth Gravier (13 février). — Baptême de Gilbert-Jacques, fils de Jean-Joseph Gravier du Monsseaux (21 mars). — Décès de Jean-Louis Sorin de Bonne, chevalier d'honneur au bureau des finances de Paris (14 juillet); — d'Ange-Antoine Gabriel, maître de la garde-robe ordinaire de Madame (8 août). — Baptêmes de Marie-Joséphine, fille d'Alexandre-Annet Gravier, président au grenier à sel de Vichy (7 novembre 1781); — de François, fils de Joseph Rougane, président au dépôt de Cusset (4 avril 1782). — Décès d'Augustin Baland, cocher du marquis de Livry, chef d'escadre des armées navales (12 août); — de Thomas Lefèvre, domestique du marquis de Saint-Sauveur, colonel du régiment de Foix (3 septembre 1782); — de Jeanne, fille de Nicolas Regnier, chirurgien (14 juin 1783); — de Jean-Baptiste Langlois de Ramantière, lieutenant dans le régiment du Roi-Cavalerie (17 juin 1783). — Mariage de Pierre Morand, notaire royal en la châtellenie de Chantelle, avec Rose-Marie-Anne-Élisabeth Menu (11 mai 1784). — Baptême d'Adélaïde, fille de Charles-Antoine Arvet, recteur des écoles (5 juillet). — Décès de Léonard Pinaud, curé de Sury-le-Comtal (17 août); — de François-Joseph Couchard, docteur en médecine de la ville de Lyon (6 novembre 1784); — d'Alexandre-Simon Gravier, ex-religieux Célestin du couvent de Vichy (2 février 1785); — de Jacques Menu, grenetier au grenier à sel de Vichy (22 avril); — de Joseph Dubois, garçon de bouche de Mesdames de France (20 août 1785); — d'Antoine Armillon, meunier au moulin des Célestins (3 mai 1786); — de Paul Vaillant, valet de chambre de M. de Palerne, secrétaire du Cabinet du Roi (16 août); — de Joseph-Armand-Gaston de Pollier, lieutenant de vaisseau (22 août); — d'Ignace Rou-

baud de Tresséol, de Paris (16 septembre 1786). — Mariage de Michel Gilles, valet de chambre du marquis de Lusignan, avec Pétronille Leroy (16 juillet 1787). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, madame Menu a fait présent à l'église Saint-Blaise d'une chappe noire en soye, garnie de galions d'argent, et d'un devant d'autel de même couleur. » — Mariage de Georges-Antoine Julliard, notaire royal à Lezoux, avec Marie Sauret (22 janvier 1788). — Décès de Laurent Frédestal (5 mars); — de Claude Georgeon, bourgeois (16 mai). — Mariages de Jean-Jacques Boirot, bourgeois de Vicq, avec Élisabeth Perrin (15 juillet); — de Claude-Victor Bonneton, avocat au siège présidial de Clermont-Ferrand, avec Marguerite Chartier (30 septembre 1788). — Décès de Jacques Sauret, procureur du Roi en la châtellenie de Vichy (21 mai 1789). — Baptêmes de Catherine, fille d'Étienne Boivin, notaire royal (20 juin); — de Claude-Michel, fils de Jean-Baptiste Bardonnnet, écuyer (20 juillet 1789). — « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le vingt-cinq juillet, à dix heures du matin, messieurs Rabanon, premier marguillier de cette ville; Aufauvre, docteur en médecine; Gravier, président au grenier à sel; Sauret, avocat, et Rougane de Chanteloup, tous habitans de cette ville, députés des habitans assemblés à l'hôtel de ville, au son de la cloche en la manière accoutumée, sont venus à la cure me prier de chanter le *Te Deum* publiquement, dans l'église paroissiale, en action de grâce de la réunion de la Nation en un seul corps pour travailler à la réformation de l'État, et pour se conformer à ce qui a été, m'ont-ils dit, pratiqué dans les villes circonvoisines. Sur les représentations que je leur ai faites, que, suivant le règlement du diocèse, il faudroit pour cela le consentement de monseigneur l'évêque, ils m'ont répondu que le peuple le demandoit avec instance, pour se conformer au vœu général. Sur ce, je me suis déterminé à chanter le *Te Deum* demandé demain dimanche, à l'issue de vêpres, sauf à en donner avis à monseigneur l'évêque par le premier ordinaire. J'ai prié ces messieurs de vouloir bien signer le présent acte. Ils l'ont refusé. Ledit jour et an. GIRAUD, curé. » — Bénédiction de deux cloches. L'une fut présentée par très haute et puissante dame Marie-Françoise de Flandres de Brunville du Cluzel et par Claude Plantade de Rabanon (9 août 1789). — Mariages de François-Jacques Turrault, président au grenier à sel de Loches,

avec Jeanne Georgeon (6 octobre 1789) ; — de Jacques Georgeon avec Adélaïde Cornil (4 mai 1790). — Décès d'Anne Grasset, femme de Gabriel Fouet, ancien directeur des aides à la Charité (20 novembre 1790) ; — de Jacques-Clément Blondel, ancien entrepreneur général du transport des sels des grandes gabelles (4 juin 1791) ; — etc.

GG. 11. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier ; fortement rongé du côté de la marge extérieure et incomplet.

1650-1679. — « Registre des le[ttes] ou autres choses pub[liées par] moy Claude Mareschal [depuis] 1652 que je suis [curé]. » — Publication d'un monitoire obtenu par Jean Robert ; — des bans du mariage de Claude Dumont, sergent royal, avec Claude Delorme (septembre 1652). — Fiançailles de Pierre Péllisson, de Cusset, avec demoiselle Marie Grange (février 1653). — Mariage de noble Pierre de La Maison-Rouge avec la fille de Jean « Devict » (de Vict) (29 juin 1653) ; — etc. — « Memoire des con[fréries] tenu par moy Claude Mareschal [depuis] l'année 1652 que je suis [curé] de Vichy. » — « Le royaume de N.-D. de septembre... a esté donné à damoiselle Magdeleine Regnaud, femme de M^e François Bony, à raison de deux livres de cire, à la manière accoustumée. » — Étrousses, au profit de Michel Bernard, pour trois livres de cire, du royaume de la Présentation de la Vierge pendant l'année 1653 ; — au profit de Jean Constans, pour quatre livres de cire ouvrée et le pain bénit, du royaume de Saint-Honoré ; — au profit de Charles Renaud, pour trois livres et demie de cire ouvrée, du royaume de Saint-Christophe pendant l'année 1654 ; — au profit de Jeanne Bouchard, pour cinq livres de cire ouvrée, du royaume de l'Assomption de N.-D. ; — au profit de François Bony, pour onze livres de cire, du royaume de Saint-Roch ; — au profit de Pierre Chappuy, du royaume de Saint-Blaise pendant l'année 1655 ; — au profit de M^e Thomas Delignière, pour cinq livres et demie de cire blanche, du royaume de Saint-Nicolas. — « Le vingt-sixième juillet 1658, a esté établie dans cette église de Saint-Blaise la confrairie de Sainte-Anne. » — Le royaume de Saint-Claude a été étroussé, pour l'année 1662, moyennant deux livres de cire, à Claude Gravier (?), notaire royal. — Le royaume du Saint-Sacrement

a été étroussé, pour l'année 1677, à M. de Benoist, pour onze livres de cire ; — etc.

GG. 12. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1687-1792. — Église Saint-Blaise. — « Régalément » par experts des dîmes de Vichy, à la demande de Joseph Mareschal, curé de la paroisse dudit Vichy, demandeur en paiement de sa portion congrue contre les Célestins, demandeurs en recours contre Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan ; Jacques-Artaud d'Apchon, comte dudit lieu ; Antoine Ruzé, marquis d'Effiat ; dame Claude d'Apchon, femme de Balthazar d'Albon ; dame Jeanne-Simonne d'Apchon, veuve de Joseph de La Tour-Saint-Vidal ; François de La Richardie, seigneur du Vernet ; Antoine Gravier, prêtre communaliste de ladite paroisse de Vichy, et Geoffroy Sicauld, procureur en la châtellenie, tous seigneurs décimateurs de ladite paroisse avec les Célestins (1^{er} octobre 1687). — Transaction entre le curé de Vichy et les Célestins, fixant à cent une livres la redevance annuelle due par lesdits religieux audit curé (13 avril 1693). — Reconnaissance, par Jeanne-Marie Raynaud, femme de Jean Carterat, ancien gendarme du Roi, au profit du curé de Vichy et des communalistes de Saint-Blaise, d'une rente de vingt livres résultant d'une fondation faite par M^e Michel Raynaud (25 janvier 1702). — Procès-verbal d'abornement par le curé de Vichy et le chapitre collégial de Cusset, au sujet de la dîme à percevoir en un tènement de terre appelé le Champ-Bournier, dépendant du domaine des Garets, et dont la plus grande partie était de la paroisse de Cusset (11 décembre 1708). — Remboursement entre les mains du curé de Vichy par Robert-Antoine Giraud, intendant en survivance des eaux minérales de Vichy, et Jacques Sauret, sieur de Varennes, du capital de diverses rentes constituées au profit de la communauté de Saint-Blaise par la famille Dupuy (29 mai 1778). — Inventaire des effets mobiliers de l'église Saint-Blaise dressé par Robert-Antoine Giraud et Claude Bourgeois, commissaires nommés par délibération du Conseil général de la commune (23 octobre 1792). — État de l'argenterie de la commune de Vichy, déposée au district de Cusset ; — etc.

GG. 13. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets et une pièce, papier.

1687. — Sentence arbitrale rendue par Gilbert Gardin, avocat en Parlement, Jacques de La Chaize, notaire royal et châtelain de Charmeil et de Versailles, et Gilbert Ponthenier, marchand de Cusset, entre Joseph Mareschal, curé de Vichy, d'une part; les religieux Célestins dudit Vichy; Henri-François de Foix de Candale, duc de Randan; Jacques-Artaud d'Apchon, comte dudit lieu; Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, et autres décimateurs dudit Vichy, d'autre part. Cette sentence fixe les limites des paroisses d'Abrest et de Vichy; elle détermine la part des dîmes de Vichy appartenant à chacune des parties, en établit la valeur et indique dans quelle mesure chacun des susdits décimateurs doit contribuer au paiement de la portion congrue du curé de Vichy (7-12 octobre 1687).

GG. 14. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1771-1773. — Déclaration de défrichements opérés dans l'île de Beauregard, dépendant du domaine de Beauregard. — Supplique présentée au sénéchal de Bourbonnais par Jean Guérin, curé de Vichy, et Antoine Servet, curé de Vesse, au sujet du refus par le fermier de M. Douet d'acquitter la dîme pour l'île de Beauregard, comprise dans lesdites paroisses de Vichy et de Vesse. — Procédures relatives à cette affaire, dont la solution n'est point indiquée.

GG. 15. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1787. — Célestins de Vichy. — Pétition du chapitre de Moulins et des habitants de Vichy au prince de Condé, engagiste du domaine de Bourbonnais, où ils le prient de faire accorder audit Vichy la moitié des revenus des Célestins pour les indemniser de la perte réelle qu'ils éprouvent par leur suppression et le défaut de consommation de leurs denrées, à charge d'employer ladite moitié de revenus à une distribution manuelle de cent livres par mois aux pauvres; de

fonder un chapelain à l'hôpital, « où les secours spirituels manquent absolument et sont de la plus grande nécessité, surtout dans les saisons des eaux et des bains, où le concours des malades, au nombre de plus de deux cents, indépendamment de ceux de la ville et des environs, y rend indispensable le ministère d'un prêtre »; etc. Ils demandent en outre la remise à l'église du Moûtier, « église matrice du lieu, bâtie dans les champs... où l'on est obligé de porter... les objets nécessaires au service et au sacrifice divin, lorsque la paroisse vat *(sic)* à cette église », des ornements et vases sacrés qui ont été enlevés des Célestins pour être transférés à Clermont. — Bref du pape Pie VI supprimant le monastère des Célestins de Vichy (8 janvier 1777). — Lettres patentes du Roi approuvant la suppression des monastères des Célestins des Ternes, d'Ambert, de Vichy et d'Esclimont (5 avril 1778). — Requête adressée à M. l'abbé de La Mousse, commissaire nommé par l'évêque de Clermont pour procéder à la suppression des Célestins de Vichy et à l'union de leurs biens au grand séminaire du diocèse, par M. Micolon de Blauval, syndic du clergé de Clermont, et ordonnance dudit abbé de La Mousse (1782). — Décret de l'évêque de Clermont déclarant supprimé « le monastère des Célestins établi à Vichy » et unissant « les biens, droits et revenus dudit monastère au grand séminaire », sous les réserves qu'il sera payé aux frères Gravier et Colaud, religieux profès dudit monastère, des pensions viagères de dix-huit cents et de seize cents livres; que la terre de la Coudre, dépendant desdits Célestins, sera unie, « si faire se doit », au chapitre de Moulins; que l'église sera démolie et les tombeaux transportés ailleurs; qu'il sera établi trois prêtres chargés d'acquitter les fondations des Célestins et d'enseigner « les élémens de la religion et de la langue latine » aux enfants de Vichy; etc. (30 décembre 1783). — État des revenus et charges du grand séminaire de Clermont et des revenus et charges des Célestins de Vichy (4 novembre 1784). — Arrêt du Parlement portant qu'il sera procédé à l'enregistrement du susdit décret de l'évêque de Clermont, à condition qu'après l'extinction des pensions viagères dont sont chargés les biens des Célestins, il sera établi à Vichy un quatrième prêtre pour aider les premiers dans leurs fonctions; que, sur les mille livres accordées aux pauvres des paroisses où les biens des Célestins sont situés, il en appar-

tiendra six cents aux pauvres de Vichy; que les vases sacrés et ornements du couvent seront délaissés à l'église du Moûtier, « à l'exception de ceux qui seroient nécessaires au collège et pour l'acquit des fondations »; qu'il sera compté chaque année deux mille cinq cents livres aux administrateurs de l'hôpital de Vichy pour le soulagement des pauvres dudit hôpital, « sur laquelle somme il sera payé annuellement au chirurgien, 500 livres » (27 juillet 1787); — etc.

GG. 16. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1719-1789. — Écoles. — Délibération des habitants de Vichy relative à l'homologation par l'Intendant de la généralité de Moulins de plusieurs résolutions prises en assemblées publiques, et en particulier d'un traité passé le 30 mars 1716, par lequel Gabriel Dernière a été reçu maître d'école pour six années, aux gages de cent cinquante livres et trente livres pour son logement (1719). — Élection en assemblée publique, après examen, de François Ray, de Cusset, en qualité de maître d'école, en remplacement de Gabriel Dernière, décédé (1754). — Remplacement dudit Ray par Georges Peyrol, originaire de Sagnes en Auvergne (1759). — Démission du sieur Arvet, maître ès-arts, recteur des écoles de Vichy. — Lettre de M. de Bérulle, intendant, annonçant que, pour permettre à la ville de Vichy de s'acquitter de ses dettes, il s'est « déterminé à supprimer les gages du maître d'école, qui sont de deux cents livres... Je ne viserai », écrit-il, « aucun mandement pour cette dépense à compter du premier janvier prochain. Je sens qu'il seroit fort à désirer qu'elle pût être continuée, ces sortes d'établissements étant très nécessaires dans les villes » (3 novembre 1759). — « L'assemblée des habitans ayant été convoquée... à l'effet de délibérer sur les moyens d'avoir un recteur des écoles, comme ils l'ont eu de tout temps, n'ayant pu en trouver depuis le mois de janvier dernier par la raison que les gages ordinaires de deux cents livres sont trop médiocres, ayant découvert Jean Ramenoux, maître d'école à Monnéty, qui a offert d'exercer ladite place si on augmentoit les gages de cinquante livres chaque année pour son logement, lesdits habitans, ainsi que M^r le curé et M^{rs} les échevins... ont unanime-

ment délibéré avoir ledit Ramenoux pour recteur des écoles » (19 décembre 1773). — Désignation du sieur Georges, principal d'un collège à Saint-Just-en-Chevalet, pour remplacer le sieur Arvet en qualité de recteur des écoles de Vichy (1786). — Révocation du sieur Guilleminaud-Durond, recteur des écoles, sous qui les enfants faisaient peu de progrès, et décision des habitants portant les gages du nouveau recteur à sept cents livres (1789); — etc.

GG. 17. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1775-1790. — Registre des enfants trouvés. — Procès-verbaux d'exposition, devant la maison du sieur Pajot, d'une fille âgée d'environ deux ans (26 août 1775); — d'un garçon de cinq ans (16 octobre 1775); — d'une fille de deux ou trois jours, « enveloppée dans un mauvais oreiller, ayant à sa tête un mouchoir de mousseline et un bonnet rouge en popeline » (9 février 1776); — au lieu des Bains, d'une fille âgée d'environ deux ans, coiffée d'une « bonnette » assez propre, vêtue de cotonnade rouge et bleue et portant un billet indiquant qu'elle est baptisée et qu'elle s'appelle Marie (16 mars 1778); — d'un garçon muni d'un billet et d'une « marque de soie cramoisie » (29 août 1778); — dans la cabane du port, d'un garçon de huit mois, coiffé d'un bonnet d'indienne rouge et blanc, vêtu d'une robe d'étamine rayée, noire et blanche (22 juin 1781); — rue des Bains, d'une fille née de la nuit et munie d'un billet portant: « L'on prit *sic* d'avoir soint *sic* de l'anfant; la norice sera recompansée » (30 juillet 1782). — *Nota.* Aux procès-verbaux sont annexés d'ordinaire les billets et marques trouvés sur les enfants et des morceaux des vêtements dont ils étaient couverts.

GG. 18. (Liasse.) — 1 cahier in-folio, papier.

1779-1788. — Enfants trouvés. — « Registre de douze feuillets, contenant les noms et signalemens des enfans bâtards levés dans l'étendue de la chàtellenie de Vichy et nourris aux frais de Sa Majesté par les nourrices y dénommées, qui [est établi] sur la présentation qu'elles ont faite desdits enfans, en exécution du mandement de monseigneur de Re-

verseaux, intendant de la généralité de Moulins, du quatre octobre dernier, à nous Gilbert Allard, secrétaire de l'intendance à Moulins, commissaire nommé par mondit seigneur l'Intendant... pour faire attacher au col desdits enfans un cordon de soye verte, dont les deux extrémités seroient fermées par un plomb portant un numéro gravé à l'avance et disposé de façon à recevoir l'empreinte d'un poinçon, au milieu duquel est une fleur de lys ayant pour légende le mot *BATARD*; avons procédé auxdites opérations cejourd'hui, 9 décembre 1779, assisté du nommé Antoine Caze, maître menuisier, pour frapper l'empreinte des plombs...» — L'état indique la date du procès-verbal de levée des enfans, le numéro du plomb, le sexe et l'âge desdits enfans, le nom et la demeure de la nourrice, le prix payé par mois, etc. Au début, le prix s'élève parfois jusqu'à quinze livres; il tombe à trois livres dix sols à partir de 1780 et finit par se fixer d'une façon courante à cinq livres.

GG. 19. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1733-179... — Extrait du testament de François-Joseph Fouet, docteur en théologie de la faculté de Paris, donnant à la ville de Vichy un capital de dix mille livres dont le revenu sera « employé totalement chaque année pour l'établissement de deux garçons et de deux filles natis de la même ville et paroisse, afin qu'ils apprennent chacun un métier convenable pour gagner leur vie, et pour le mariage de pauvres garçons et filles. Les deux [garçons] choisis seront natis de Vichi, baptisés à Vichi, instruits très bien du cathéchisme, sachant lire avec netteté le françois et le latin, la conduite et mœurs purs; les filles, outre ce que dessus, sçauront la coûture, le tricot et filer... Je nomme pour ce choix », dit le testateur, « M^r le curé, le lieutenant, le premier consul et le premier de ma famille » (24 mars 1733). — Délibération des habitants de Vichy prise à la suite de la signification à eux faite par les Chartreux de Paris, débiteurs de la somme de dix mille livres léguée par le sieur Fouet, de leur désir de se libérer, et portant que cette somme sera prêtée au denier vingt à Pierre Desrolines, seigneur de la Motte et d'Urfé, et à Claude Desrolines de la Motte, porte-manteau du Roi, son petit-fils. — Procurations données à

cette occasion par Pierre Fouet, receveur des droits royaux des soies au Pont-de-Beauvoisin; Marianne Fouet; Marie Fouet, femme de Gabriel Maspazier de Grandville, et Gabrielle Desbrest, veuve de Pierre-Joseph Fouet (1739). — Acte constatant le remboursement par les Chartreux de Paris entre les mains du sieur Corbeaux, fondé de procuration des habitants de Vichy, du consentement de Geoffroy-Jacques Sicauld, avocat en Parlement, représentant les héritiers de François-Joseph Fouet, de la somme de dix mille livres et le prêt de ladite somme aux sieurs Desrolines, qui déclarent vouloir l'employer au remboursement du sieur de Crescent, trésorier de France à Châlons, de qui ils ont acheté la charge de porte-manteau du Roi (24 septembre 1739). — Ratification par Claude Desrolines de la Motte de l'obligation de payer aux habitants de Vichy la rente de cinq cents livres au capital de dix mille livres, jusqu'au remboursement dudit principal (1767). — Difficultés entre ledit sieur Desrolines et les habitants au sujet de l'acquiescement des impositions royales grevant ladite rente (1776). — Procès-verbal de désignation des garçons et filles devant bénéficier de la fondation Fouet (1761). — Délibérations portant qu'à la suite du don fait par Marianne Fouet de la rente de soixante-cinq livres destinée chaque année à faire apprendre un métier à un pauvre garçon ou à une pauvre fille de Vichy, il y a lieu de répartir en cinq parts égales la somme totale provenant des fondations Fouet (1768). — Pièces se rapportant aux démarches faites par la municipalité de Vichy pour obtenir l'acceptation par l'État de la créance de ladite ville sur le sieur Desrolines, émigré, dont les biens avaient été confisqués; — etc.

GG. 20. (Liasse.) — 3 cahiers de 7, 11 et 22 feuillets, et 58 pièces, papier.

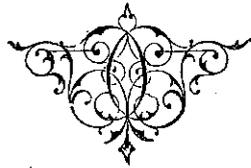
1768-1793. — Registre servant « à inscrire les délibérations... faites pour la distribution des rétributions de cinq cents livres, d'une part, et soixante-cinq livres, d'autre, accordées aux pauvres garçons et aux pauvres filles de cette paroisse, pour les ayder à marier, ou pour apprendre des métiers, provenant des bienfaits de defunt messire François-Joseph Fouet et de demoiselle Marianne Fouet. » — En 1769, « à Jacques Bru-

nolle il sera payé cent une livres pour son mariage; à Estienne Soisson, quatre-vingt-dix-huit livres dix sols pour apprendre le métier de serrurier; à Marie Ponthenier, pour son mariage, quatre-vingt-dix-huit livres dix sols; à Françoise Grenaud, pour apprendre le métier de marchande de modes, quatre-vingt-dix-huit livres dix sols; et à Reine Pérollet, pour apprendre le métier de tailleuse, quatre-vingt-dix-huit livres dix sols. » — En 1770, à Louis Roux, pour apprendre le latin et parvenir à l'état ecclésiastique, cent deux livres. — « Registre... pour transcrire par extrait les délibérations qui seront faites... concernant la rétribution accordée aux pauvres garçons et aux pauvres filles de Vichy » (1771-1773). — Pièces justificatives des comptes de Rigondet, receveur des deniers patrimoniaux, se rapportant aux fondations Fouet (1768-1769): contrats d'apprentissage du métier de tailleuse, entre les parents de Reine Pérollet et la femme de Saturnin Delorme, de Cusset; — du métier de serrurier, entre les parents de Louis Augéard et Jacques Laprugne, maître serrurier de Vichy; — etc. — « Compte que rend le citoyen Antoine Bonnet, receveur des deniers patrimoniaux de la ville et commune de Vichy, aux maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la

commune de Vichy, des recettes et dépenses par lui faites pour la fondation des enfants de Vichy, depuis l'année 1790 jusqu'au 1^{er} octobre 1793 »; — etc.

GG. 21. (Linsse.) — 3 pièces, papier.

1765-1780. — Supplique des habitants de Vichy à l'Intendant pour être autorisés à délibérer sur la rétribution qu'il convient d'accorder à Marie Ponthenier, sage-femme, qui donne le plus souvent ses soins à titre gratuit, « par deffaut de fortune des personnes qu'elle sert. » — Assemblée des habitants tenue en vertu d'une ordonnance dudit sieur Intendant et où l'on décide que Marie Ponthenier devra se faire payer de ses travaux comme elle avisera, la modicité des revenus de la ville ne permettant pas de la rétribuer (1765). — Lettre de M. de Prinsat, subdélégué à Cusset, annonçant que l'Intendant a le projet « de faire passer à Vichy, pour l'usage des eaux, cinquante cuirassiers qui ont besoin de ce remède », et invitant les habitants à fournir le logement à ces malades dans le cas où il serait impossible de les loger, au moins partiellement, dans la maison des Célestins (1780).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE III.

(Agriculture; Industrie; Commerce.)

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

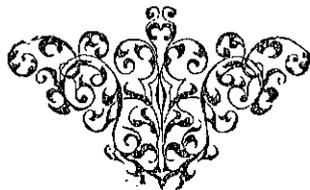
XVIII^e siècle. — Marché. — Supplique des habitants de Vichy au Chancelier de France où, après lui avoir représenté que leur ville « avoit autrefois un marché le jeudy de chaque semaine; que ce marché a été déserté lors de l'établissement des douanes sur les danrées et autres marchandises qui y étoient portées de l'Auvergne...; que cette désertion a fait un tort marqué à la ville de Vichy; que, sans les eaux minérales dont elle jouit, elle seroit entièrement despeuplée »; etc., ils le prient en conséquence « de leur octroyer permission de rétablir le marché dont ladite ville jouissoit autrefois... pour y être exposées en vente toutes sortes de marchandises. » — Lettre du Directoire de l'Allier aux officiers municipaux de Vichy les invitant à remplir des états imprimés pour renseigner périodiquement le Contrôleur général sur le prix des denrées vendues journellement dans les marchés (20 octobre 1790).

HH. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1727-1788. — Bains et eaux minérales. — État estimatif des réparations à faire à la maison appartenant au Roi où sont les bains et douches, dressé en présence d'Antoine de Chillat, subdélégué de l'Intendant, et des administrateurs de l'hôpital général. Ladite maison est de cinquante-trois pieds sur vingt-et-un; le couvert en pavillon est à moitié pourri; les coins des murs sont décrépis et menacent ruine; les cadres des portes et fenêtres sont rongés et en partie brisés; le plancher, qui est en partie de sapin, a été détruit par l'humidité. Cette maison consiste « en une antichambre, deux douches et deux chambres de vingt-un pieds sur seize. » Il y a lieu de mettre le couvert en mansarde, pour y pratiquer, comme au rez-de-chaussée, une antichambre, une chambre au-dessus des douches et [deux] au-dessus de celles du rez-de-chaussée pour les sceurs de charité qui ont soin des pauvres, et pour les baigneurs, pour y mettre le linge et autres

choses nécessaires pour les douches » ; de « faire tous les bassins des fontaines de pierre de Volvic, les grilles des fontaines de fer... ; mettre deux pavillons, un au-dessus de la fontaine de la Grille, un autre au-dessus du bain appelé des Capucins, pour mettre les buveurs et ceux qui se baignent à l'abri du soleil et de la pluie » ; etc. La dépense totale est évaluée à 3.940 livres 15 sols (1727). — Délibération des habitants exposant que la ville de Vichy « n'est composée que de cent quatre-vingts feux, du nombre desquels il y en a quarante-trois occupés par des veuves », et que dans ces conditions il leur est impossible d'acquitter la

somme de 650 livres imposée sur eux pour le don gratuit ; demandant en conséquence qu'on augmente à leur profit de six deniers par bouteille le prix des eaux minérales qui se transportent hors de la ville (6 décembre 1758). — Supplique de Robert-Antoine Giraud, intendant en survivance des eaux de Vichy, au châtelain dudit Vichy, pour avoir copie d'une délibération des habitants du 6 avril 1788, où ils réclament du Roi deux sols par bouteille des eaux minérales qui se transporteront hors de la ville et le bâtiment des douches et bains alors en construction (13 mai 1788).



VILLE DE VICHY.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Documents divers; Inventaires; Objets d'art; etc.)

II. 1. (Registre.) -- In-folio, 39 feuillets, papier.

1702-1733. — Répertoire des actes reçus par Alexandre Palletant, notaire royal en la sénéschaussée de Bourbonnais, résidant à Vichy et commis « à l'exercice de notaire royal arpenteur, priseur et mesureur des terres... » Il est établi dans ce répertoire une distinction entre les minutes du notaire arpenteur et celles du notaire royal proprement dit. — Révocation de testament par François d'Albon, seigneur d'Abrest (1709). — Testament et procès-verbal d'ouverture du testament de Jean-Louis de Vict de Pontgibaud. — Testament de dame Antoinette Chardon, comtesse d'Albon. — Autre testament de ladite dame portant révocation du précédent (1709). — Acte de prise de possession comme membre de la communauté des églises de Vichy pour Gabriel Desbrest, cleric tonsuré (1710). — Prise de possession de la cure de Charneil par Gabriel Favier (1711). — Résignation

de la cure d'Arfeuilles par François de Manissy (1711). — Testaments de Jean Loiseau de la Vesvre; — et de Louis de Vict de Pontgibaud (1712). — Prix fait du retable de l'église des Capucins arrêté entre Claude et Étienne Barrière (1712). — Autres prix faits pour divers travaux dans la nouvelle église Saint-Blaise. — Testament de Jacques Delorme de Pagnac, seigneur de Périgère (1713). — Donation d'immeubles par les directeurs de l'hôpital de Vichy à Jacques-François Chomel, intendant des eaux minérales dudit Vichy (1716). — Prise de possession de la cure de Serbannes par Pierre Delarbre (1717). — Prise de possession de la terre de Charneil par Gabriel Douet, nouvel acquéreur (1720). — Bail des eaux minérales, bains et douches fait par Jacques-François Chomel et les administrateurs de l'hôpital à Philibert Guillermin (1721). — Prise de possession de la cure d'Hauterive par Noël Richard, prêtre (1723). — Procès-verbal en forme de protestation pour madame Geneviève de Durfort de Lorges, duchesse de Lauzun (25 octobre 1725). — Bail des dîmes de Vichy passé pour

trois cents livres par M. Delarbre, curé, au profit de Sébastien Bernard et autres (1726). — Résignation de la cure de la Prugne par Pierre Delarbre à Jacques Cussat (1726). — Aveu et dénombrement du fief de Saint-Germain-des-Fossés, fourni par Gabriel Douet, écuyer (15 mai 1727). — Mariage de Jean Bouer avec Laurence Delageneste (10 février 1727). — Nomination et présentation à la cure d'Étroussat par M. Douet, seigneur de Vichy, de Jean de La Rouzière, prêtre (4 août 1728). — Vente d'immeubles par Marie Fouet, veuve d'Amable Dubois, à Jacques-François Chomel et aux pères Capucins (22 juin 1730). — Testament de messire Antoine-Gaston de La Richardie, seigneur du Ver-net (16 février 1733); — etc.

II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 37 pièces, papier, dont 3 imprimés.

1562-1790. — Pièces diverses. — Vente par Nicolas Buisson, marchand mercier à Paris, et Philippotte Halle, sa femme, à Robert Guesdon, aussi marchand, demeurant à Notre-Dame-des-Champs-lez-Paris, de trois quartiers de vigne en cinq pièces, situés à Bagneux et lieux circonvoisins (9 septembre 1562). — Dénombrement donné au Roi par Gaspard de Lamer, seigneur de Matha, Saint-Quentin, etc., pour sa seigneurie du Bost, située en la paroisse de Vesse et consistant « en chasteau couvert à thuilles plates, revestu de tours, bascour, écurie, entouré de fossés... »; plus, la justice haute, moyenne et basse à cause dudit château du Bost, dans laquelle il y a le nombre de trente feux, etc. (25 novembre 1672). — Marchés pour la plantation de vignes, passés par Jean-Joseph de Luzène, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Vichy (1722). — Baux à quart fruits à perpétuité, passés pour des vignes par Charles Douet, écuyer, greffier en chef au Parlement de Dombes, et par Geoffroy Sicauld, seigneur de la Ramas, demeurant à Vichy (1723-1733). — Vente par Charles Renaud, écuyer, sieur de la Galletière, gendarme de la Garde du Roi, et dame Marie Dragon, sa femme, à Geoffroy Sicauld de la Ramas, pour le prix de huit mille livres, du tiers de la terre de la Guillermie, située dans la paroisse de Ferrières (13 juin 1724). — Résidus de procédures entre divers particuliers (1727-1789), dont une assignation à Pierre Martin

au nom de Geoffroy Plantade, chirurgien à Vichy, pour être condamné au paiement de 24 livres dues audit Plantade pour soins et médicaments donnés à Quintien, père dudit Martin (1749). — « Ordonnance de monseigneur l'évesque de Clermont, sur le retranchement de quelques festes. » (Imprimé. — Il n'y a que le début) (Clermont, 29 août 1736). — Mandement de l'évêque de Clermont pour faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse en action de grâces des victoires du Roi dans les Pays-Bas (Imprimé) (Beauregard, 24 juin 1746). — Vente par dame Élisabeth Goustard, veuve du sieur de Loire, au nom de Louis Douet, seigneur de Saint-Germain-des-Fossés, demeurant au château de Charmeil, à Louis Denizard, boucher, d'une boucherie située à Vichy, au quartier du Château-Franc, pour le prix de trois cents livres et à la charge de délivrer audit seigneur de Saint-Germain tous les pieds des bœufs et des vaches qui se tueront en ladite boucherie et d'acquitter des droits de cens (6 août 1758). — Reconnaissances par Louis Givois, journalier de Charmeil, au profit de M^{re} André Radurier, curé dudit lieu, de la somme de cent quatre livres (1756); — par Mathieu Doret et Jean Piat d'une rente de huit livres au profit de l'église de Creuzier-le-Vieux, à cause d'une fondation faite par Isabeau de Sarry (1786). — Lettre d'un sieur Labbe aux administrateurs de l'hôpital de Vichy au sujet du « droit d'indemnité » (Saint-Cloud, 24 août 1761). — « Inventaire du mobilier de la maison d'hospice des religieux Capucins de Vichy », présenté par lesdits religieux aux officiers municipaux de Vichy: 1^o bibliothèque..., « environ soixante volumes in-folio;... environ cent cinquante volumes in-quarto ou in-douze... »; 2^o archives..., où l'on trouve « les lettres patentes et autres titres qui prouvent que le puit carré des eaux minérales de Vichy appartient aux Capucins... »; 3^o sacristie...; 4^o cuisine...; 5^o réfectoire...; 6^o linge de table...; 7^o salon...; 8^o église...; 9^o dortoir... (23 février 1790). — État sommaire du mobilier des Capucins de Vichy dressé par les officiers municipaux de cette ville (15 mai 1790). — État et déclaration des biens et revenus dont l'abbaye N.-D. de Cusset jouit dans la paroisse de Vichy (1790). — Déclaration des revenus, titres et charges du chapitre collégial de Cusset (1790). — « Terres et seigneuries de la forest de Viry et des Noix, situées en Bourbonnois, à vendre, conjointement ou séparément.

— Publication » (Fragment d'imprimé) (XVIII^e siècle); — etc.

II. 3. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1,002 pièces, papier.

1649-1791. — Pièces diverses; résidus de procédures. — Ventes par divers à Claude Paturet, receveur de la seigneurie de Busset (1664-1674). — Provisions de l'office de notaire royal à Vichy pour Jacques Faulquemont en remplacement d'Étienne, son père (Fontainebleau, 16 octobre 1687). — Bail à loyer passé pour 3 ans par Gabriel Dernière, maître d'école de Vichy, à Louis Bourzay, vigneron à Vesse, d'une petite maison sise à Vesse (4 novembre 1723). — Contrats de mariages de Philippe Naud, praticien de la ville de Ris, avec Marie Peturet, fille de Jean, notaire royal à Busset (9 février 1706); — de Michel Tardy avec Jacqueline Foucaud (3 février 1743); — de Claude Bachollier avec Anne Tamisier (15 février 1753); etc. — Fragments de procédures entre divers particuliers: Jean-Baptiste Ogerdias, huissier royal, demandeur, contre Jean-Baptiste Margottat, marchand à Vichy, défendeur (1755-1756); — Jean Michel, huissier royal à Vichy, demandeur, contre J.-B. Margottat, défendeur (1755-1759); — Charles et Pierre Cognet, frères, métayers à Brugheat, demandeurs, contre Charles Cognet le jeune, leur frère, meunier à Brugheat, défendeur (1765-1769). — Pièces relatives à la succession de Jean Ponthenier (1675-1758): Jean Blérier, sieur de la Mure, demandeur, contre Gilbert Ponthenier, prêtre, et Simon, son frère, défendeur; etc. — Papiers de la famille Barillet (1706-1778): contrat de mariage de Louis-Charles Barillet avec Jeanne Rémondin (12 juin 1706); — succession de ladite Rémondin; évaluation de ses meubles et effets (1778). — Lettres de M. Dalbost, à Paris, à M. Desgès, habitant au Jacquet, à Cusset, relatives à ses créances sur le-

dit Desgès (1729-1730). — Papiers provenant de François Becquemie, notaire à Busset: pièces relatives à la liquidation de sa succession (1763-1788); — état de la vente des effets mobiliers appartenant aux enfants Becquemie, mineurs (28-29 janvier 1773). — Fragments informes d'un très grand nombre de procédures, dont une partie suivie par le ministère de Jean-Étienne Faulquemont, huissier royal à Vichy: environ 500 minutes de sommations, assignations, procès-verbaux faits par ledit Faulquemont dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle; — etc.

II. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1790-1792. — « État sommaire des titres et pièces concernant la ville de Vichy, remises à messieurs les officiers municipaux de ladite ville ce jourd'huy quatorze avril 1790. » — Les pièces remises sont réparties dans un certain nombre d'articles portant les titres suivants: communaux; port; presbytère; fontaines; fondation de M. Fouet; fondation de M^{lle} Fouet; recteur des écoles; Célestins; grenier à sel; corvées; procédures; renseignements sur divers objets; comptes des revenus patrimoniaux; registres de délibérations. Ils se retrouvent presque tous dans le fonds actuel ancien des archives municipales de Vichy. Deux registres de délibérations des années 1766 à 1768 et 1768 à 1781, dont la mention audit inventaire est accompagnée d'une croix, tracée sans doute lors d'un récolement déjà ancien, ont disparu. D'un autre côté, les archives anciennes de Vichy se sont notablement accrues par suite du versement des registres paroissiaux, d'autres réintégrations et de dons. — État sommaire des pièces et papiers remis par les anciens officiers municipaux de la ville de Vichy aux officiers municipaux actuellement en exercice (1^{er} janvier 1792).

